

PROCES-VERBAL
Du 19 décembre 2006

TABLE DES MATIERES

Ephéméride	3
Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2006	6
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	7
2.01 – COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE D’URBANISME – Syndicat Lys Nord Métropole – Modification statutaire – Précision des compé- tences : « assistance à l’instruction des demandes d’application du droit des sols » - Partenariat transitoire avec la ville de Bondues	7
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	9
Débat.....	12
<i>Unanimité</i>	13
2.02 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – Travaux de compétence ville – Formule de révision de prix des lots 1 et 2 – Avenant n° 2	13
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	15
<i>Unanimité</i>	15
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »	15
1.01 – SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L’ARTISANAT ET DES SERVICES – Fonds d’intervention pour les services, l’artisanat et le commerce (FISAC) – Mise en oeuvre d’une étude préalable de faisabilité	15
PRESENTATION Mme DUPONT	18
PRESENTATION M. DA SILVA.....	19
Débat.....	21
Vote :	
Pour : 100 % Roncq, Bien dans ma Ville, Bien dans ma Vie et Une Voix Libre.	
Abstention : Alliance et Actions.....	30
1.02 – ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS – Agrandis- sement et réhabilitation de l’école Saint-François – Emprunt de 500.000 € - Garantie municipale	30
PRESENTATION M. TAILLEZ	32
<i>Unanimité</i>	32
1.03 – ACOMPTE SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2007	32
PRESENTATION M. TAILLEZ	33
Débat.....	34
<i>Unanimité</i>	34
1.04 – BUDGET 2007 – Section d’investissement – Autorisation spéciale	35
PRESENTATION M. TAILLEZ	36
Débat.....	36
.....	

Vote :	
Pour : 100 % Roncq, Alliance et Actions et Une Voix Libre	
Abstention : Bien dans ma Ville, Bien dans ma Vie.....	37
1.05 – RESTAURATION MUNICIPALE – Maintien de la tarification en vigueur	37
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	38
<i>Unanimité</i>	39
« DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE »	39
PRESENTATION M. TAILLEZ	39
Débat	47

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite le bonsoir.

Je salue le public et la presse qui nous accompagnent pour ce dernier conseil de l'année 2006 et, comme à l'accoutumée, nous allons commencer par l'éphéméride.

- Le 3 novembre

Visite de M. VANTOMME, Sénateur de l'Oise mais aussi ancien Roncquois, qui a vécu toute son enfance et une partie de son adolescence rue du Moulin ; il a été très heureux de revenir sur les lieux de son enfance. Ce fut un moment fort sympathique au cours duquel il a pu apprécier tous les changements opérés dans la Ville, au Centre-Bourg et il nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'inauguration de la place, samedi dernier.

- Le 22 novembre

Une manifestation rattachée à notre fameux semestre consacre au Far West américain avec des ateliers auxquels la population a répondu nombreuse.

La danse country à laquelle 165 personnes se sont initiées ;

La découverte du tir à l'arc, à la carabine... vous voyez sur la diapositive projetée une table de poker... il y a eu de la peinture, du patchwork... ce sont ainsi 171 personnes qui ont été touchées par la grâce de l'Amérique et 350 convives ont participé à la soirée country, 350 visiteurs et 8 classes à l'exposition, 70 spectateurs à la séance de cinéma, 950 aux deux concerts et 90 participants aux concours.

Je pense que nous pouvons saluer le travail de nos services municipaux qui ont bien préparé et concocté ce semestre.

- Le 25 novembre

Nous étions réunis pour la manifestation « Je grandis, tu grandis » organisée par le service Etat civil de la Ville : 55 arbres ont été distribués aux parents dont 25 plantés dans l'Avenue de Flandre. Cette opération concernait les enfants nés entre le 1^{er} octobre 2005 et le 30 septembre 2006. Une belle affluence pour ce moment fort sympathique.

- Le 26 novembre

Concert de musique Western organisé par la Philharmonie de Roncq en partenariat avec la Ville ; c'est pourquoi nous en parlons ce soir. Ce fut également un moment bien agréable avec beaucoup d'auditeurs à l'église Saint-Roch.

- Le 2 décembre

Nous participions à l'inauguration des « Portes ouvertes » du Centre technique municipal ; dans l'après-midi, la population a pu prendre la mesure de cet équipement important pour la Commune et pour les services.

Je présente les excuses de M. FLAHOU qui, malheureusement, est retenu par quelques contraintes familiales. Je peux vous assurer que cela a été, pour lui, un moment très important puisqu'il s'agit d'un projet qu'il a nourri et fait aboutir très positivement.

- Le 6 décembre

La traditionnelle Fête de Saint-Nicolas qui s'est déroulée dans les Anciennes écuries, dans une grande sérénité malgré la présence d'un très grand nombre d'enfants qui ont pu être canalisés par les lectures de « l'heure du conte » à l'étage puis la rencontre avec Saint-Nicolas. Je vous rassure tout de suite, le Père Fouettard n'était pas de la partie. Ce sont ainsi 280 enfants qui ont reçu quelques friandises ; c'est resté tout à fait sommaire, dans la nostalgie du temps passé (un peu de pain d'épice et un quartier d'orange). Souvent, la convivialité de ce type de rencontre donne plus de plaisir que de recevoir des jeux sophistiqués ; la magie du personnage opère encore.

- Le 7 décembre

Nous réunissons au cinéma Gérard-Philippe les seniors, qui le souhaitent, afin de leur présenter les manifestations et ateliers qui leur seront proposés ; chacun constate en effet que la population roncquoise évolue, notamment au cours du banquet de dimanche dernier où la classe 46 était déjà parmi nous. C'est une classe importante, c'est celle de l'après-guerre et de la période dite du baby boom, devenue aujourd'hui papy boom. Il nous faudra organiser cette évolution du mieux possible. Comme la Ville l'a fait en son temps pour la jeunesse, ce qu'elle poursuit d'ailleurs, il lui faudra organiser ces loisirs proposés aux seniors : de la danse en ligne jusqu'à la découverte des institutions républicaines en passant par des initiations voire de l'approfondissement d'un certain nombre de techniques Internet.

Vous pouvez constater sur la diapositive projetée que cela fait recette puisque beaucoup de personnes s'étaient déplacées pour cette présentation.

- Les 16 et 17 décembre

D'abord le Marché de Noël qui, visiblement, a accueilli énormément de badauds et de clients avec un mélange de commerçants locaux et d'autres venus de plus loin, voire au-delà de la frontière. Ce fut une grande réussite encore cette année, et nous pouvons nous en féliciter.

Le 16 décembre, nous avons également vécu ensemble un grand moment : entendre nos enfants chanter cette fameuse Mélodie du bonheur fait toujours chaud au cœur, avec dépôt du CD qui peut-être un jour sera redécouvert par nos successeurs. Il sera la trace du passé que nous aurons écrit ensemble.

Cette place Jean-Jaurès aujourd'hui est une réalité de la vie communale. Les nombreuses personnes âgées présentes ont pu me transmettre leur satisfaction d'avoir une telle place ; je voudrais simplement vous donner un témoignage un peu amusant, qui traduit bien l'esprit nordiste, d'une personne âgée qui m'a dit : *Ecoutez, Monsieur le Maire. Tous les matins, je longeais la surface commerciale, en bas de la Tête d'Or. Maintenant, je fais bonne chair à traverser la place.* Pour ma part, c'est un beau compliment et le plus beau, c'est celui des mamans qui s'arrêtent après l'école y manger un petit pain au chocolat et écouter la musique du carillon.

Voilà le moment important que nous avons vécu dans une ville rassemblée.

Pour le soir, il me faut également féliciter tous les services de la Ville qui se sont rassemblés pour organiser, avec beaucoup d'intelligence et de brio, cette Fête de Noël ; il y avait beaucoup de grâce et de légèreté comme l'image de cette Reine de la Neige, juchée sur des échasses, et le spectacle de loups qui a été tout à fait magique.

Je suis convaincu que c'est une vraie fête du rassemblement familial à Roncq. Sans doute, pour d'autres manifestations, sommes-nous plus métropolitains, comme assurément la Fête des madeleines. Mais pour la Fête de Noël, c'est vraiment une communauté d'habitants qui se retrouve pour fêter un événement très important qui, de plus, est relayé, animé par des acteurs ; ce sont effectivement beaucoup de représentants d'associations qui figuraient un certain nombre de manifestants, dont cette troupe de Canadiens qui nous a escortés tout au long de la manifestation.

Un beau moment, un grand moment qui nous a permis de bien clôturer cette année 2006 comme ce fut d'ailleurs le cas à la Pépinière dimanche dernier ; nous étions plus de 500 pour le traditionnel banquet des seniors ; de mémoire, 700 repas ont été emportés mais 500 servis à table dans une ambiance fort sympathique et je tiens à féliciter Mme CALLEWAERT qui, tous les ans, déploie beaucoup d'ingéniosité pour les recevoir. Je parlais du papy boom et nos aînés sont de plus en plus nombreux alors que nos locaux ne sont pas extensibles. Il nous faudra sans doute réfléchir à la façon dont nous pourrions rassembler, sans doute sur d'autres rythmes, le nombre de seniors, de plus en plus important, qui apprécient les vertus d'être rassemblés autour d'une table et ensuite de pouvoir danser.

Moment fort sympathique encore une fois que ce banquet des seniors pour clôturer notre année 2006.

Je vous propose maintenant d'entrer dans l'ordre du jour de notre séance de ce soir et je demande à M. KROCK de bien vouloir faire l'appel.

M. KROCK -

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 19 DECEMBRE 2006 :33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Etienne DECEUNINCK - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Pascal FLAHOU, procuration Renée CALLEWAERT
Thierry BUCQUOYE, procuration Laurence LIPPERT
Christophe LAVA, procuration Annick CASTELEIN
Bruno COSYN, procuration Michel PETILLON
Patrick DEGRAVIER, procuration Geneviève LEROUGE

<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 2006</p>

M. LE MAIRE –

Avez-vous des observations ou avis à émettre sur ce procès-verbal ?

M. VARLET -

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à une petite correction en page 74.

Pour le résultat du vote, dans les voix contre, il ne s'agit pas de M. COSYN mais du groupe Alliance & Actions qui a voté contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

La rectification sera bien évidemment apportée.

A cette réserve, Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE D'URBANISE - Syndicat Lys Nord Métropole - Modification statutaire - Précision des compétences : « assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols » - Partenariat transitoire avec la ville de Bondues

En réponse immédiate à la réforme des services de l'Etat (D.D.E) portant cessation au 1^{er} janvier dernier de l'assistance gratuite à l'instruction des demandes de permis de construire en direction des communes de plus de 10 000 habitants, nous avons mis sur pied avec la commune voisine de Bondues, une coopération informelle entre nos deux collectivités depuis le second trimestre de cette année. Au moyen de rencontres hebdomadaires entre nos services instructeurs respectifs, nous avons cherché à élaborer une méthode de travail souple et efficace, basée sur une mutualisation de nos ressources internes (dont l'architecte municipale de Bondues), visant à garantir nos expertises propres, tout en offrant à nos collaborateurs une expérimentation de coopération entre nos deux communes avant une étape plus intégratrice au travers du syndicat Lys Nord Métropole.

Les échanges réguliers entre nos techniciens de Bondues et Roncq, qui passent notamment par des commissions municipales d'examen des demandes de permis de construire et de déclaration de travaux, nous ont permis d'assurer dans les meilleures conditions, la transition avec la D.D.E, celle-ci ayant préalablement monté diverses actions de formation dans ce sens.

Nous avons même étendu cette coopération à notre action « RENOVATION DE FACADE », eu égard notamment à l'expérience de Bondues dans ce domaine.

Parallèlement à cette collaboration expérimentale, nos villes de Bondues et Roncq ont été amenées à saisir le syndicat intercommunal Lys Nord Métropole, de manière à ce que cet établissement public de coopération intercommunale structure davantage cette activité, en élargissant ses compétences à celle relative à l'assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols.

Dans sa délibération en date du 29 juin 2006, le comité syndical a repris à son compte cette proposition, en modifiant ses statuts dans sa partie relative à ses compétences. Cette décision nous a été notifiée en date du 11 août dernier et il nous appartient de nous prononcer :

- *sur ce dispositif en tant que membre de cette intercommunalité et ce, dans des termes identiques à la délibération susvisée ;*
- *sur le principe de notre adhésion à cette compétence (étude et mise en place d'une assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols) et sous-compétence optionnelle (assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application du droit des sols) ;*
- *sur le principe du conventionnement correspondant entre le syndicat et notre commune.*

Il vous est donc proposé le texte de délibération ci-après :

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, article 67, dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2006, seuls les maires des communes de moins de 10 000 habitants peuvent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour effectuer l'étude technique des demandes de permis de construire sur lesquelles il a compétence pour l'instruction et la décision et qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

D'autre part, dans son projet de territoire, le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole a précisé entre autre, sa volonté de construire des actions collectives en mutualisant, par exemple, les besoins et les actions communes. C'est dans ce cadre que le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole souhaite pouvoir préciser ses compétences.

Par conséquent, il est proposé que l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole soit modifié en ajoutant la compétence optionnelle suivante :

« Etude et mise en place d'une assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols »

laquelle se décline en sous-compétence optionnelle :

« Assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application du droit des sols »

Les communes qui adhéreront à cette sous-compétence optionnelle devront s'acquitter du montant de la charge financière qui sera calculée selon les modalités prévues dans la convention d'assistance signée entre chaque commune adhérente à cette sous-compétence optionnelle et le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole, que ces communes adhérentes à cette sous-compétence optionnelle décident ou non de bénéficier de ce service d'assistance technique. Cette disposition peut être levée par décision du Comité Syndical.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette proposition de modification de statuts ;*
- de décider que la commune de Roncq adhère à cette compétence et sous-compétence optionnelle ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'assistance technique en conséquence.*

Au-delà de ce dispositif intercommunal qui sera opérationnel d'ici quelques mois (1^{er} trimestre 2007 au plus tôt) et dans l'attente d'une reprise de cette activité par le syndicat Lys Nord Métropole, nous vous proposons de confirmer notre coopération avec la ville de Bondues, sous une forme plus intégrée, dans les conditions ci-après :

- identification de notre cellule commune d'instruction des permis de construire, déclaration de travaux et rénovation de façade ... par son installation permanente au CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M) de RONCQ ;*
- « mise à disposition » gratuite et permanente d'un collaborateur au moins de chacune de nos communes de Bondues et Roncq et ponctuellement, de l'architecte de Bondues ;*

- occupation gratuite des locaux nécessaires au sein de notre C.T.M, y compris les fluides, téléphone ...

La commune de Bondues a été appelée à délibérer (28 septembre 2006) dans le même sens, de manière à garantir les présentes dispositions.

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P) a été saisi de ce dossier lors de sa séance en date du 14 novembre 2006.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. LE MAIRE -

Depuis pratiquement un an, nous avons perdu l'assistance de la DDE dans l'instruction des permis de construire, ce qui était en quelque sorte confortable pour les communes. Désormais, les communes de plus de 10.000 habitants instruisent directement les permis de construire et ont dû s'y former, ce qui ne leur était pas forcément naturel.

Il s'avère que pour instruire un permis de construire, nous avons besoin de compétences larges et croisées. Il ne s'agit pas de simples points de vue juridiques, il faut aussi procéder à une analyse architecturale, étoffée et nourrie.

Très rapidement, il nous est apparu intéressant de pouvoir mutualiser un certain nombre de moyens pour avoir constaté que, dans le syndicat intercommunal, les communes avaient des moyens et des compétences différents.

Nous nous sommes associés assez rapidement avec Bondues, en dehors de toute officialisation, pour prendre l'habitude d'instruire les permis de construire. En effet, la ville de Bondues a ce privilège d'avoir un architecte communal, ce qui nous a permis de bénéficier d'une expertise particulière sur l'instruction d'un certain nombre de gros dossiers. Cette habitude a fait qu'une culture entre nos deux communes se mettait en place et nous avons pensé que le transfert de cette compétence vers le syndicat (d'abord d'étude, puis d'instruction des permis de construire) pourrait apparaître extrêmement pertinente.

La semaine dernière, le comité du Syndicat intercommunal s'est réuni en présence de tous les élus et la ville d'Halluin a fait savoir qu'elle était fortement intéressée pour accélérer son processus d'intégration à la structure d'instruction des permis de construire ; Comines devrait suivre.

Au niveau de la métropole lilloise, toutes les communes ne sont pas au même niveau ; je pense notamment à la ville de Fâches-Thumesnil dont j'ai reçu l'Adjoint au Maire, chargé de

l'urbanisme, qui me disait instruire les permis de construire depuis bien longtemps : étant dans la circonscription de Pierre MAUROY qui, lorsqu'il était Premier Ministre, avait souhaité que la décentralisation soit effective dans sa circonscription, notamment pour l'instruction des permis de construire. Ces villes en ont donc la culture depuis quelque temps déjà.

Il y a donc cette culture, cette compétence croisée, cette mutualisation des moyens tout à fait intéressante ; il y a en quelque sorte cette collectivisation de l'intelligence. Je pense en effet qu'en utilisant les intelligences de tous, on pourra faire des progrès en matière d'instruction de permis de construire.

Dans le cadre du Syndicat intercommunal, à la demande de mes collègues, j'ai pris la présidence de la Commission urbanisme et j'ai pu ainsi rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs, prochainement les représentants de l'ADU qui pourront nous aider, non pas dans l'instruction, mais dans une approche plus urbaine de notre territoire ; du CAUE (Commission d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement du Nord) en grande partie financé par le Conseil général à travers la taxation sur les permis de construire et qui paraît tout à fait intéressé par l'échelon de notre territoire, à savoir nos dix communes aujourd'hui, afin de mener une étude urbaine sur l'évolution : pour instruire un permis de construire ou pour comprendre l'urbanisme d'aujourd'hui, il faut savoir s'appuyer sur le passé qui a connu des grandes permanences, des grandes tendances. Et le CAUE m'a ainsi montré un certain nombre de modélisations très intéressantes sur le plan historique, notamment sur les villes fortifiées du Nord/Pas-de-Calais et leur évolution. Je peux vous assurer que c'est extrêmement intéressant que voir en 3D le progrès qu'ont pu connaître les villes au cours des temps.

C'est ce type de démarche que je souhaiterais mettre en oeuvre au niveau du territoire de manière à disposer d'une lecture et d'une connaissance intellectuelle de son passé afin de mieux instruire le présent et bâtir un avenir cohérent, en intelligence avec ce qui a pu se faire auparavant.

Sans doute pour les problèmes de rénovation de façade, pourrons-nous progresser grâce à ce soutien technique que pourra nous apporter le CAUE qui a déjà procédé à un certain nombre d'études, notamment sur la commune d'Haubourdin, et qui pourraient être transposées à notre territoire, compte tenu d'un grand nombre de points communs entre nos villes. Même si des identités sont extrêmement fortes, on peut s'appuyer sur des expertises, sur des diagnostics, sur des conseils, sur des assistances qui ont comme territoire le syndicat intercommunal.

A ce jour, Roncq n'est pas adhérente au CAUE, suite à quelques petits déboires antérieurs avec cet organisme qui ne répondait pas vraiment à notre attente mais on peut entendre que son fonctionnement (que l'on connaît désormais) lui posait des difficultés aux demandes, commune par commune. C'est pourquoi il souhaite intervenir sur un territoire complet plutôt que de répondre à la chaîne à une pléiade de communes.

C'est ainsi que chaque adhérent au CAUE peut avoir recours à l'assistance d'un architecte conseil ; il faut toutefois se déplacer à Lille. Mon objectif est que, dans les temps qui viennent, via le Syndicat intercommunal, on puisse permettre à nos usagers de bénéficier du conseil d'un architecte qui se rende sur le territoire intercommunal pour renseigner les gens. Cet architecte conseil du CAUE pourrait, dans le même temps, débriefer auprès de nos équipes du Syndicat intercommunal de manière à comprendre un peu mieux cette problématique de l'instruction des permis de construire.

On sent bien que l'on est sur une culture nouvelle à laquelle il faudra sans doute associer la Communauté urbaine, au moins dans les études préalables. En tous les cas, c'est l'un de nos partenaires incontournables en la matière et c'est la raison pour laquelle je vous demande, dans ce cadre précis, de bien vouloir armer le Syndicat intercommunal pour que cette étude puisse être menée et que l'assistance technique, en matière des droits du sol et d'instruction des permis de construire, puisse se mettre en place.

A ce jour, nous allons pratiquement fusionner nos équipes avec la ville de Bondues, au niveau du CTM que nous mettrons gracieusement à disposition : un agent de Bondues et un agent de Roncq se réuniront pour instruire, en commun, les demandes de permis de construire de nos deux communes. Aucun changement pour les pétitionnaires qui viendront toujours prendre information et déposer leur dossier dans leur commune respective ; c'est alors seulement que ces dossiers partiront vers la structure intercommunale qui redescendra la proposition d'avis à soumettre aux maires respectifs.

Voilà donc l'architecture de cette structure et, par cette méthode, nous touchons vraiment à l'intercommunalité pratique. Ce n'est pas l'usine à gaz que l'on peut parfois décrire et craindre ; on est vraiment dans le pragmatisme. Nous sommes poussés par la loi à nous organiser.

Comment faire pour mutualiser les moyens ?

Comment faire pour être efficace dans le cadre d'une structure élargie ?

Je pense vraiment que cette coopération est un beau moyen de réaliser cette intercommunalité et c'est la raison pour laquelle je vous invite à exprimer une unanimité forte sur ce projet ; naturellement, je suis prêt à répondre à vos questions.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire ; je poserai deux questions et ferai plusieurs réflexions.

Si j'ai bien compris, dans un premier temps, on n'aura pas recours au Syndicat ; on travaillera uniquement avec un technicien de la ville de Bondues et un technicien ronquois. Ce principe ne me pose pas souci et me paraît tout à fait raisonnable.

Par contre, pour l'avenir, je crois savoir que d'autres Maires rencontrent les mêmes problèmes. L'Etablissement communautaire a-t-il été interpellé par les groupes politiques dont vous faites partie à la Communauté urbaine ?

Comme le groupe, dont vous faites partie, regroupe quand même un certain nombre de Maires de petites communes ou de la taille de la ville de Roncq, quelle est sa position par rapport à ce problème ?

En effet, une compétence communautaire porte sur la globalité du territoire, donc parfois peut-être aussi cohérence... peut-être aussi prise en charge par la Communauté urbaine et non pas par le Syndicat ?

Avant d'aller plus loin, notamment avec une délégation au niveau du Syndicat, il faudra s'assurer ou s'affranchir par rapport à l'Etablissement communautaire que cette démarche ne sera pas un frein (nous sommes une Communauté, ce qui veut dire : intérêts globaux de l'ensemble des communes) à une solution qui pourrait être établie sur le territoire ?

M. LE MAIRE –

Je rejoins votre préoccupation, Monsieur PETILLON, et je pense que la Communauté urbaine est pertinente : instruire les permis de construire ne semble pas être la volonté de notre Etablissement public à ce jour.

Je sais que M. SEGARD, Président du groupe MPC, est intervenu plusieurs fois dans les instances qui sont les siennes et auxquelles je n'appartiens pas, sans doute auprès du Bureau du Président ou dans d'autres lieux institutionnels.

Actuellement, nous en sommes à une première étape et je pense que le Syndicat peut être justement cet échelon pertinent, avec celui de la Communauté urbaine.

Dans l'instruction des permis de construire, l'architecte de la Communauté urbaine rend déjà des avis, ce qui semble parfois crisper un certain nombre de Maires, je le ressens dans la réaction de mes collègues... *Que vient faire la Communauté urbaine dans cette instruction ? Pourquoi s'y immisce-t-elle ?...*

Vous savez bien leur appréhension par rapport à cet Etablissement public.

Personnellement, je n'en ai pas. Si nous pouvons avoir une intégration plus large, c'est tout bénéfique pour nos communes d'autant que l'on travaille au niveau du PLU... Bien souvent, pour instruire un permis de construire, on se réfère d'abord au PLU (c'est le document écrit par excellence). Je pense donc que l'échelon pertinent est la Communauté urbaine mais il faut commencer par mettre le pied à l'étrier, et le Syndicat peut être cette première étape.

Il ne faut pas oublier que c'est un « syndicat à la carte » et qu'à ce jour toutes les communes ne sont pas disposées à y adhérer. Sans doute, des communes de moins de 10.000 habitants participeront à cette mutualisation de moyens pour anticiper ce mouvement inéluctable, peut-être d'autres également... Pour Comines, je ne peux prédire l'avenir mais ces villes sont sans doute plus en avance que les nôtres et ont déjà intégré un architecte dans leurs équipes.

Je suis donc en attente ; je ferai avancer cette problématique et, en tant que Président de la Commission d'urbanisme, j'écrirai au Président MAUROY pour connaître ses intentions en la matière pour ne pas brûler les étapes et ne pas se priver, pourquoi pas, du privilège que d'avoir la Communauté urbaine comme instructeur des permis de construire.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>2.02 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Travaux de compétence ville - Formule de révision de prix des lots 1 et 2 - Avenant n° 2</p>

Lors des séances en date des 12 juillet et 11 octobre 2005, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution des travaux de compétence ville relatifs à l'aménagement du Centre-Bourg.

Les lots 1 « Enfouissement réseau, aménagement des abords de l'annexe mairie et de l'hôtel de ville, curage du plan d'eau » confié à APPIA et 2 « Eclairage public » confié à SATELEC ont été notifiés pour des montants forfaitaires respectifs de 249 766, 25 € HT et 129 000 € HT.

Le 4 juillet dernier, notre assemblée délibérante a adopté une délibération portant avenant n° 1 aux marchés de travaux (lots 1 et 2) dont tableau de synthèse repris ci-dessous :

Lot	Entreprises	Prix de base		
		Marchés initiaux	Avenant n° 1	Montants cumulés
1	APPIA	249 766,25	58 232,90	307 999,15
2	SATELEC	129 000,00	18 446,19	147 446,19
3	SOREVE	138 899,66	-	138 899,66
4	PASCHAL	65 876,04	-	65 876,04
TOTAL		583 541,95	76 679,09	660 221,04

Il se trouve que l'exécution des contrats de travaux des lots 1 et 2 a révélé une faiblesse juridique résultant d'une confusion entre actualisation et révision de prix, telles que figurent les clauses correspondantes en annexe du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P).

Afin de rendre active la variation des prix en fonction de l'évolution des conditions économiques tout au long de la réalisation de ces travaux (durée de 18 mois), il vous est proposé de substituer à la formule figurant actuellement au contrat :

Formule initiale de révision pour les lots 1 et 2	$P = P_o * (0.15 + 0.85(I/I_o))$	avec
		P_o : prix initial HT P : prix actualisé HT I_o : valeur de l'index TP 01 du mois de référence I : valeur de l'index des mois -1 d'établissement de l'ordre de service

la formule ci-après :

Nouvelle formule de révision	$P = P_o * (0.15 + 0.85(I/I_o))$	avec
		P_o : prix initial HT P : prix révisé HT I_o : valeur de l'index TP 01 du mois de référence I : valeur de l'index du mois d'exécution

Dès l'instant où cette « correction technique » reçoit votre agrément, nous vous invitons à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 2 pour les lots 1 et 2 susvisés.

Vous trouverez ci-après tableau de synthèse portant cumul des avenant 1 et 2 des lots concernés.

Lot	Entreprises	Marchés initiaux	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Nouveaux montants cumulés
1	APPIA	249 766,25	58 232,90	-	307 999,15
2	SATELEC	129 000,00	18 446,19	-	147 446,19
3	SOREVE	138 899,66	-	-	138 899,66

4	PASCHAL	65 876,04	-	-	65 876,04
TOTAL		583 541,95	76 679,09		660 221,04

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. LE MAIRE –

Nous écoutons maintenant Madame CALLEWAERT, qui a quelque problème de voix.

Mme CALLEWAERT –

Il s'agit d'une délibération assez technique et je n'ai pas les compétences voulues pour vous apporter toutes les explications nécessaires. Je me suis donc fait aider par M. DUBOIS et Mme STRADY, juristes, qui m'ont résumé la situation suivante :

Les lots 1 et 2 du marché d'aménagement du Centre-Bourg ont un délai d'exécution de 18 mois ; l'évolution des conditions économiques pouvant varier sur cette période, les contrats ont intégré un principe de révision du prix mais une confusion dans la formule, entre actualisation et révision, a rendu inactive cette variation du prix tout au long de la réalisation des travaux.

Il vous est donc proposé de corriger la formule pour rendre la révision effective.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Mise en oeuvre d'une étude préalable de faisabilité

Par circulaire du 17 février 2003, le Secrétaire de l'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation actualise les conditions d'intervention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), ce dispositif étant issu :

- *de l'article 4 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée, dans sa rédaction résultant de l'article 35 de la loi de Finances pour 2003, n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 ;*
- *du décret n°2003-107 du 5 février 2003 relatif au FISAC ;*
- *de l'arrêté du 13 février 2003 pris pour l'application du décret susvisé.*

Il ressort de ces textes que le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprise de proximité, principalement de très petites entreprises en raison du plafond de chiffre d'affaires retenu (800.000 € HT).

Les aides peuvent prendre la forme de subventions, de provisions déléguées à une personne morale de droit public ou d'avances remboursables.

S'agissant des opérations se déroulant sur plusieurs années, la demande initiale doit comporter une évaluation du coût des tranches ultérieures. Néanmoins, chaque tranche doit faire l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Les opérations les plus souvent collectives (partenariat avec les collectivités territoriales, les associations de commerçants, les chambres de commerce et d'industrie et de métiers...) peuvent aussi être individuelles.

L'éligibilité des opérations se regroupe en quatre catégories :

- *Les opérations individuelles à destination des entreprises en milieu rural (communes - 2000 habitants)*
- ***Les opérations collectives ;***
- ***Les études ;***
- *Les actions collectives spécifiques.*

*En ce qui concerne notre commune, elle est plus directement concernée par les **opérations urbaines** incluses dans les opérations collectives et par **les études**.*

Pour ce qui est de l'opération urbaine, elle a pour but d'aider les actions et travaux d'intérêt général décidés par les communes en vue de conserver et de fortifier le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de service dans certains quartiers. Cet objectif de redynamisation doit être inséré dans une démarche globale de développement économique et d'adaptation de l'urbanisme aux besoins du commerce, de l'artisanat et des services.

Il est fortement recommandé d'engager ce type d'opération à partir d'un partenariat formalisé entre les collectivités territoriales concernées (ville de Roncq...) , la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et les associations de professionnels concernées (association de commerçants...). Une convention de partenariat détermine le périmètre d'intervention ainsi que le programme d'actions et de travaux...

Par ailleurs, l'opération doit être précédée d'au moins une étude (de faisabilité, diagnostic...) portant sur l'adaptation quantitative et qualitative du tissu commercial aux besoins du consommateur, sur l'accès aux zones commerciales (circulation et stationnement) et sur l'aménagement des locaux destinés à accueillir des activités commerciales, artisanales et de service. Le conseil urbanistique et architectural peut également être pris en compte. La maîtrise d'ouvrage de ce type d'étude peut être assurée par une collectivité territoriale.

Quant aux actions éligibles dans le cadre des opérations urbaines, elles se répartissent en deux groupes :

◆ au titre des dépenses de fonctionnement :

- *les études de conception intervenant en complément de l'étude de faisabilité ;*

- le recrutement d'un animateur ou d'un assistant technique ;
- les opérations collectives de communication et de promotion ;
- les opérations collectives d'animations de caractère innovant ;

◆ au titre des dépenses d'investissement :

- la signalétique ;
- stationnement de proximité ;
- halles et marchés couverts ;
- restructuration des centres commerciaux de proximité ;
- le cas échéant, achat de locaux.

A cela peut bien évidemment s'ajouter des aides directes aux entreprises :

- rénovation des vitrines ;
- équipement de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de service.

Outre le fait que toute opération urbaine doit être précédée d'une étude de faisabilité, les conditions d'intervention du FISAC (subventionnement) sont fixées comme suit :

- 50 % en fonctionnement (plafond de 400.000 €) y compris l'étude de faisabilité ;
- 20 % en investissement jusqu'à un plafond de dépenses subventionnable de 800.000 € et 10 % au-delà (subvention plafonnée à 400.000 €).

L'aide financière maximale qui peut être accordée pour une opération comportant 3 tranches ne peut excéder 2 millions d'euro.

Un délai de carence de 5 ans doit être observé entre deux opérations ayant le même objet.

Eu égard à l'intérêt d'un tel dispositif et alors que toutes les conditions semblent réunies pour sa mise en œuvre sur notre territoire ronquois depuis une réunion du 30 novembre dernier avec l'association « Les Vitrines Ronquoises » (regroupant l'ensemble de nos commerçants), des représentants de notre conseil municipal..., nous vous proposons donc de porter, en qualité de maître d'ouvrage, toutes les études préalables nécessaires à la mise sur pied ultérieure d'une opération urbaine dont le contenu reste à définir en fonction des résultats des études préalables.

Un cahier des charges complété d'une annexe a d'ores et déjà été établi, en vue de lancer les études correspondantes.

Dès l'instant où vous acceptez d'inscrire notre commune dans une démarche FISAC, nous vous demandons :

- d'accepter que nous assurions la maîtrise d'ouvrage tant pour les études préalables que pour l'opération urbaine à venir ;
- d'ouvrir un premier crédit d'études préalables à notre budget 2007 (dépenses 30.000 €, recettes 15.000 €)
- de dire que les études préalables seront confiées à un cabinet spécialisé, sélectionné après une mise en concurrence dans le respect du Code des Marchés Publics.

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. LE MAIRE –

Madame DUPONT, nous vous écoutons.

Mme DUPONT –

Pour situer le contexte, l'un des axes majeurs de la municipalité sur l'ensemble de son territoire est la dynamisation et l'accompagnement de l'offre commerciale de proximité. Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en oeuvre dans ce sens :

Au Centre-Bourg

- un linéaire commercial situé en rez-de-chaussée de la résidence de la Tête d'or négocié avec l'opérateur Marignan qui accueille désormais 5 commerces (la galerie d'encadrement LCL, la banque, Casino, le coiffeur, le prothésiste auditif Entendre) ;
- la requalification de la rue des Arts permettra, quant à elle, dès 2007 l'accueil de la Poste et du Commissariat en hyper centre ainsi que deux surfaces commerciales potentielles en rez-de-chaussée des immeubles érigés par Notre Logis ;
- l'offre de stationnement a été accrue : 433 places contre 263 auparavant et fluidifiée grâce à l'instauration d'une zone bleue depuis le 22 mai 2006, zone bleue qui sera accompagnée dans son fonctionnement par 5 agents municipaux assermentés.

Le quartier du Blanc-Four n'a pas été oublié et fait l'objet d'attentions particulières de notre part au regard de la fragilité de son tissu commercial :

- en l'occurrence, un guichet de retrait bancaire a été négocié avec l'opérateur Marignan en rez-de-chaussée de son immeuble rue de Lille ;
- un rez-de-chaussée commercial est prévu sur l'opération immobilière de Saint-Roch Habitat qui est l'ancien entrepôt des chalets ;
- un parking d'une cinquantaine de places sera érigé par LMCU rue de Lille sur l'ancien site Scalabre ;
- enfin des études sont en cours sur la requalification du parvis de l'église Saint-Roch.

Dans une perspective plus large, nous avons accompagné la création d'une association commerciale « Association des vitrines ronquoises » composée de commerçants dynamiques de Roncq-Centre et du Blanc-Four afin d'initier non seulement des opérations d'animation commerciale dans la ville mais surtout afin de permettre de réfléchir à une véritable politique active de soutien au commerce.

Ce soir, à travers la délibération qui vous est proposée sur la mise en oeuvre d'une étude préalable de faisabilité dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), c'est cette politique active que nous souhaitons mettre en oeuvre.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur DA SILVA qui va nous expliquer de manière synthétique la démarche du FISAC.

M. DA SILVA –

Merci, Madame DUPONT.

Le FISAC, un nom un peu barbare mais il s'agit d'un régime d'aide pour les services, l'artisanat et le commerce, mis en place par une loi de 1989. L'origine des financements est l'excédent des taxes sur les surfaces de vente ; ce sont tout simplement les grandes surfaces qui paient cette taxe.

L'objectif du FISAC est de favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises de proximité, principalement les TPE (très petites entreprises).

Le secteur touché par l'évolution des modes de distribution et de consommation, les zones sensibles, les aides à l'adaptation et à la restructuration des unités commerciales, le soutien aux actions visant à accroître la fréquentation des boutiques.

Le type d'opération éligible :

- les opérations collectives,
- les opérations individuelles à destination des entreprises en milieu rural (ce n'est pas le cas de Roncq),
- les études,
- les actions collectives spécifiques.

Pour les opérations urbaines des villes de plus de 2000 habitants (c'est notre cas), les dépenses éligibles au titre des dépenses de fonctionnement :

- les études en dépenses de fonctionnement,
- le recrutement d'un animateur pour un forfait de 15.000 €,
- les opérations collectives d'animation,
- les opérations collectives de communication et de promotion.

Au titre des dépenses d'investissement :

- les achats de locaux d'activités,
- la signalétique commerciale,
- l'équipement facilitant l'accès aux espaces commerciaux,
- les halles et marchés couverts et de plein air,
- les restructurations de centres commerciaux de proximité.

Les aides directes aux entreprises, type rénovation de façade ou de vitrine.

Les conditions d'éligibilité.

Ce sont les études de faisabilité préalable, la maîtrise d'ouvrage doit toujours être publique donc portée par la commune et nécessite une concertation permanente entre les partenaires (Chambres consulaires, municipalité et commerçants).

Les aides accordées, dans les dépenses de fonctionnement : les subventions sont de 50 % plafonnées à 400.000 € par tranche.

En dépenses d'investissement, les subventions sont de 20 % plafonnées à 400.000 € par tranche.

L'aide maximale pour les trois tranches est de 2 M€ sur une durée totale de 5 ans.

Pour l'élaboration du dossier, il y a constitution du comité du pilotage composé d'artisans et commerçants, d'élus municipaux, de représentants des chambres consulaires et autres partenaires qui peuvent être LMCU, pourquoi pas, et également l'Etat.

Le groupe de travail, qui doit être créé, a pour objet d'accompagner les artisans et commerçants, dans l'animation et promotion, adaptation de l'espace marchand. Ensuite on réalise le dossier.

Le suivi du dossier.

Il est déposé en Préfecture ; l'instruction est assurée par le Délégué régional au commerce et à l'artisanat. Un examen de ce dossier est par ailleurs réalisé par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

La décision est prise par le Ministre avec notification de la décision d'attribution des subventions.

A ce jour, une Commission a été mise en place qui prépare un cahier des charges pour l'étude préalable, composée de commerçants, d'élus, de techniciens de la ville et des chambres de commerce et des métiers.

Au budget 2007, il est prévu l'ouverture d'un premier crédit de 30.000 €, la prise en charge du FISAC sera de 15.000 €.

En principe, mais ce n'est pas encore acquis, la Chambre de commerce devrait abonder à hauteur de 5.000 € ; la Chambre des métiers pour 1.000 €. Si l'étude leur convient, ces deux organismes prendront leur décision finale.

Après mise en concurrence, un cabinet spécialisé établira le diagnostic et recensera les besoins de notre Commune.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, j'interviendrai d'abord sur la forme et vous dire tout mon étonnement de constater, pour la première fois de ce mandat, qu'une délibération est présentée conjointement par un Adjoint et un élu de l'opposition.

Est-ce, pour vous, une nouvelle manière d'associer les oppositions au travail du Conseil municipal ou est-ce un rapprochement de M. DA SILVA dont on connaît les sympathies pour votre groupe politique ?

A vous de me donner la réponse ; c'était pour la forme.

Je préférerais que la première hypothèse soit retenue, c'est-à-dire que vous alliez dans le bon sens d'une participation plus active des oppositions au travail municipal.

M. E MAIRE –

Et pourquoi pas la seconde, Monsieur VARLET ?

Je vous accueille tous à bras ouverts.

« 100 % Roncq » est un rassemblement totalement en dehors des partis politiques. Je serais ravi d'avoir la compétence de M. PETILLON dans mon groupe comme celle de M. VARLET. Je vous y accueille, sans aucun problème, et je vous dis : *travaillons ensemble à l'élaboration d'un programme. Vous êtes les bienvenus.*

C'est un message hyper évangélique à la veille de Noël ; ne restez pas à la porte. Ne soyez pas SDF... Venez chez nous.

M. SARKOZY a promis ce soir de loger tout le monde d'ici à 2 ans. C'est formidable. Ne restez donc pas dans l'attente de l'opposition.

M. VARLET –

Plus sérieusement, sur le fond, par contre je dois vous dire notre inquiétude et notre scepticisme par rapport à ce que je pourrais qualifier, comme vous l'avez vous-même fait tout à l'heure, de quelque chose qui ressemble plus à une usine à gaz. J'ai l'impression d'un manque de lisibilité et de traçabilité dans l'utilisation des fonds publics et des deniers publics.

Autant il y a lisibilité de l'utilisation des fonds publics quand on voit une extension, un agrandissement d'une école, par exemple, la réfection d'une toiture ou encore le ravalement des murs d'une église... j'irais même jusqu'à évoquer l'installation d'un carillon sur une place. C'est visible, Monsieur le Maire, même si nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur ce symbole. Du moins est-ce visible et les habitants voient concrètement l'utilisation des deniers publics.

Autant, dans ce dossier, nous sommes un peu sceptiques sur cette utilisation. Par ailleurs, il nous semblait que le rôle premier d'une municipalité était justement de garantir les conditions favorables à l'installation et au développement des commerces, des artisanats voire des services.

On vous a souvent entendu dire, récemment encore à l'occasion de la restructuration du centre ville, que vous aviez une liste très longue de commerçants prêts à venir s'installer sur le centre ville.

On apprend, à l'occasion de votre discours mais on l'avait appris par la presse, lors de votre conférence de rentrée, que dans cette cour urbaine que vous avez souhaitée et qui devrait être d'une certaine façon un cœur de ville, quelque chose d'animé, vous envisagez d'y mettre la Poste (certes, c'est un service aux Roncquois) mais aussi le Commissariat de police, ce qui n'est pas forcément un élément d'animation dans un centre ville. D'autres implantations se sont faites dans le centre ville, qui ne sont pas non plus (de notre point de vue) des éléments d'animation... banques, sociétés immobilières, pompes funèbres... malheureusement, on ne compte pas beaucoup de commerces. Il y en a et il faut les encourager à se développer mais je ne crois pas que ce soit par le biais du FISAC que l'on parviendra à la mise en place de cette politique. Je le répète ; c'est de la responsabilité d'une municipalité que de mettre en place une politique volontariste pour faire venir les commerçants et les artisans sur un centre ville.

Par rapport à cette délibération, notre groupe s'abstiendra.

M. LE MAIRE –

Je laisserai naturellement Mme DUPONT et M. DA SILVA vous répondre ; je vais vous sembler complètement libéral car je pense, au contraire, que ce n'est ni du rôle d'une municipalité, ni celui de l'Etat, que de faciliter, favoriser les conditions d'accueil du commerce qui, par excellence, est dans un secteur dit libéral, c'est-à-dire qui s'auto administre en toute liberté.

Quand vous parlez de pompes funèbres, d'abord ce n'est pas le Maire qui décrète s'il accepte ou non cette installation ; Il en est de même pour une poissonnerie, un commerce de lingerie fine ou autre commerce.

En l'occurrence, vous parlez des pompes funèbres Martin-Ponthieux au Blanc-Four ; c'est un service qui répond à une demande. Cela fait partie de la vie. C'est un « service » comme un autre.

Structurer une ville à travers des commerces, il faut en créer les conditions. Pour autant, nous ne décrétons pas l'enseigne.

Je rappelle quand même l'historique du rez-de-chaussée de l'opération Notre Logis dans la rue des Arts. Ce projet était antérieur à celui de la Tête d'or ; Casino à l'époque butait pour s'installer en pied d'immeuble de la Tête d'or parce qu'il se trouvait confronté à la représentation de la copropriété. Nous avons alors élaboré une stratégie : compte tenu d'un besoin d'un petit point de supérette en Centre-Bourg notamment pour les personnes âgées mais également pour les résidents, comment en créer les conditions d'accueil ?

Il y a donc eu développement en pied d'immeuble puisque notre objectif premier était bien d'y avoir la Poste et, en même temps, une petite supérette.

Dès que le problème Casino a été résolu (nous ne pouvons pas le savoir et cela fait bien partie d'un rapport libéral) est apparue l'idée complètement absurde de mettre un concurrent en place.

Si ce concurrent achetait une surface libre en centre ville, c'est son problème mais, dans ce cas, la municipalité ne devait pas concourir à l'expression d'une concurrence qui aurait été mortelle dans l'un ou l'autre des cas. Dès lors que le service de commerce était rendu, nous n'allions pas aller marcher sur les plates-bandes du commerçant en question. Voilà pour le premier point.

Deuxième point – Animer un centre ville passe aussi par les services publics.

La Poste reste, mais pas pour longtemps, un service public qui irrigue. Il y a un ou deux ans, je me suis retrouvé devant l'Hôtel de ville de Neuville où se trouve la Poste vraiment à proximité immédiate, on ne peut imaginer le flux que ce service représente sur une heure ; c'est invraisemblable. La Poste est donc un élément très irriguant dans un centre ville.

J'oserais dire que le Commissariat de police nationale est un élément de forte fréquentation, qui en plus, dans son rapprochement de proximité, dans le Centre-Bourg, est de nature à répondre à un certain nombre de contraintes :

1^{ère} contrainte – c'est le travail de synergie que nous menons avec la police nationale.

Pas un jour ne passe que la police nationale ne vienne en mairie pour faire des photocopies ; vous savez très bien que les services de l'Etat sont tellement carencés que nous devons leur fournir les fax, les logiciels, les matériels voire presque des véhicules pour fonctionner. La situation n'est pas si misérabiliste que je la dépeins mais sans l'aide active des municipalités, la police nationale ne serait pas autant implantée dans nos communes.

J'insiste sur cette synergie qui s'exerce entre la mairie et les forces de police nationale ; je vois donc un intérêt majeur à ce que les personnels ne soient pas loin les uns des autres.

2^{ème} contrainte – nous aurons à animer un des axes majeurs de la politique commerciale qu'a rappelée Mme DUPONT : la zone bleue répond à une demande des commerçants afin de donner de l'oxygène à cet axe central qu'est la rue de Lille. A son terme, l'étude sur le stationnement menée par la Communauté urbaine a démontré que plus on était sur l'axe central, plus la saturation était importante et plus on s'éloignait de cet axe majeur qu'est la rue de Lille, moins la saturation était importante. Il faut donc désaturer au maximum cette fameuse rue de Lille.

Cet après-midi encore, nous avons eu des contacts avec la police nationale qui bouge beaucoup en termes de nominations ; le nouveau commissaire a bien affirmé la volonté de ses services de nous aider dans la mise en oeuvre de la zone bleue ; des fonctionnaires assermentés feront de la prévention mais, pour la sanction, je suis très régalien en la matière ; je souhaite que la police nationale joue pleinement son rôle parce qu'il faudra bien arriver, à un moment donné, à la sanction.

Je ne vois donc que des intérêts à ce que la police nationale soit située en Centre-Bourg.

Quant à des demandes de commerce –je le répète– nous en avons, peut-être pas sur des surfaces aussi importantes (300 m²) mais nous aurions pu fragmenter ces différentes structures. Personnellement, j'estime que l'implantation de la police nationale représente d'abord un élément rassurant en Centre-Bourg et extrêmement structurant. Lorsque le Directeur départemental de la police nationale est venu en août, à ma demande, pour prendre la mesure de cette délocalisation, il y a eu que de l'intérêt pour que les forces de police soient situées dans un lieu beaucoup plus central qu'auparavant. En outre, ce qui n'a pas été le cas il y a quelques années, il y a volonté du Préfet de police de Lille de continuer le maillage du territoire. En tant qu'élus, nous devons être extrêmement vigilants, dans les années à venir, pour conserver nos postes de police. Ce n'est pas pour faire bien ou pour rassurer la population, c'est simplement efficace.

C'est le fameux débat entre police de proximité et police à proximité !

Sans entrer dans un débat idéologique, chacun a pu constater que la police de proximité avait aussi ses limites. Depuis que des représentants de la police ont été remis sur un certain nombre d'interventions dont instructions, enquêtes, investigations, cela avait porté ses fruits ; il faut poursuivre cet effort mais, pour autant, la police doit rester à proximité.

D'accord pour la mutualisation des moyens. Nous savons ce que sera ce fameux commissariat de police du Grand Lille. Pour autant, ce service doit rester efficace, que le citoyen se sente rassuré et que l'intervention qu'il demande soit rapide.

On sait qu'à travers le Grand Lille, un certain nombre de techniques seront mises en oeuvre (GPS...) de manière à ce que le temps d'intervention soit réduit de 50 % par rapport à aujourd'hui.

Des progrès sont en cours mais ce rapprochement, en termes de centralité de la police nationale, était pour nous tout à fait intéressant.

A propos de la traçabilité, M. DA SILVA en dira sans doute quelques mots.

Nous ne sommes pas les premières communes à mettre en oeuvre la démarche du FISAC ; nous sommes plutôt à la traîne en la matière. D'autres communes ont agréablement vécu cette période.

Qui d'entre vous deux souhaite intervenir, pour tenter de rassembler notre collègue sur cette position ?

Mme DUPONT –

Je voudrais réagir sur l'aspect : utilisation des fonds publics.

Nous sommes bien d'accord que le FISAC ne finance qu'en partie les actions menées sur la redynamisation du commerce. Ce n'est pas la globalité de l'action qui sera donc financée et il est important de l'avoir présent à l'esprit.

Croyez-moi ; c'est aussi l'intérêt de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers de ne pas voir mourir ces commerces de proximité, ce qui se passe trop souvent.

Pour les avoir déjà entendus sur le sujet, croyez-moi aussi ; ils sont vraiment très preneurs des villes et des communes qui s'occupent de leurs commerces de proximité.

M. LE MAIRE –

Pour répondre à notre collègue, André VARLET, j'ajoute qu'il y a d'abord volonté de la Commune ; ce n'est ni l'Etat, ni la Chambre de commerce qui nous invitent à faire un FISAC... la démarche part d'abord d'une volonté communale et répond à votre souhait que les élus prennent en charge l'animation de leurs commerces, sans pour autant tout décréter ; nous savons que nous ne le pourrions pas et c'est tant mieux au demeurant. Quand un nouveau salon de coiffure s'ouvre, les autres coiffeurs sont naturellement inquiets mais ils savent aussi que c'est le jeu de la concurrence.

La fermeture du débit de tabac du Blanc-Four ne me rassure pas mais, au contraire, m'inquiète. Et j'ai envie de tout mettre en oeuvre pour que ce secteur ne perde pas un commerce de plus, même si je sais parfaitement que cela ne se décrète pas. Il faut créer les conditions au Blanc-Four (et je suis convaincu que cela marchera) pour que le commerce puisse être redynamisé.

La démarche FISAC, c'est d'abord une volonté de la Commune qui est appuyée par une volonté de l'Etat. En outre, les Chambres de commerce et des métiers viennent apporter leur expertise et leur diagnostic.

Pour ma part, c'est un dossier important ; ce n'est pas de l'argent perdu. Si tel était le cas, il faudrait alors très vite arrêter voire même ne pas s'y lancer.

Pour votre information, la ville d'Halluin est satisfaite du fonctionnement du FISAC qu'elle a engagé de même que Tourcoing.

M. DA SILVA –

Le FISAC, au départ, est une volonté municipale.

M. le Maire sait que j'ai un mandat à la Chambre de commerce ainsi qu'un mandat d'élu à la Chambre des Métiers. C'est par ce biais que nous en avons discuté et que nous avons opté pour cette solution du FISAC.

En 2005, Roncq avait 133 établissements artisanaux dont une cinquantaine n'avait pas d'employés (l'artisan travaillant seul) ; les autres employant 621 personnes.

Pour la Chambre de commerce, c'est beaucoup plus difficile car le registre est complet avec les grandes entreprises et les grands magasins. A ce jour 508 entreprises roncuoises sont enregistrées à la Chambre de commerce pour environ 3.700 salariés. Ce chiffre inclut les grandes et les petites entreprises, et sa répartition représenterait un travail assez long.

Le FISAC n'a pas vocation à se substituer aux artisans et aux commerçants, loin de là. Il a pour rôle de créer des facilités de vie au commerce et à l'artisanat. Aujourd'hui des commerçants vivent, d'autres ont plus de difficultés.

Pourquoi une cinquantaine d'artisans travaillent seuls actuellement ?

Simplement parce qu'ils n'ont pas les conditions nécessaires pour évoluer.

Il faut aussi donner la possibilité d'avoir un maillage commercial intéressant pour les Roncuois ; tous les habitants n'ont effectivement pas les moyens de se déplacer pour faire leurs courses dans une grande surface d'une commune voisine et ne trouvent pas toujours ce dont ils ont besoin à Roncq.

Je crois que le FISAC peut aider à cette redynamisation du commerce et de l'artisanat ; il ne s'agit pas d'enrichir qui que ce soit mais, simplement, de créer les conditions favorables. Ensuite, c'est le commerçant qui, par son dynamisme, va travailler pour rendre son commerce attractif, soutenu par la volonté municipale, aidé par l'Etat, les chambres consulaires ; sachez que l'Europe a également voté un budget pour 2007 en faveur du FISAC dont la négociation est encore en cours actuellement.

Si toutes ces instances ont la volonté d'aider le commerce et l'artisanat, c'est bien qu'il y a une nécessité ; elles ne versent pas des subventions à fonds perdus.

Personnellement, je crois que si nous voulons rendre la Ville dynamique, cela passe aussi par le commerce et l'artisanat ; une ville, sans commerce, est une ville qui dort. Je crois qu'il nous faut aider à mettre les conditions en oeuvre, et uniquement cela.

M. LE MAIRE –

Vous avez la parole, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire. C'est le 5^{ème} mandat que je fais et, à chaque fois, des études commerciales ont été menées ; à chaque fois, le terme « usine à gaz » a été employé, notamment par M. DA SILVA à propos du PLIE ; à chaque fois, cela aboutissait à de belles études de 3 cm d'épaisseur, qui ont été rangées dans un placard.

Nous avons également eu la visite de la Chambre de commerce, de tous ses représentants ; le discours était beau, suivi d'un beau cocktail mais nous n'avons jamais rien vu venir de ce côté-là.

Pour bien connaître des commerçants, leur opinion est parfois différente de celle de la Chambre de commerce.

Pour ce qui nous concerne, la politique municipale d'implantation de commerces est bien celle que nous souhaitons mener ardemment ; comme mon collègue, André VARLET, je pense sincèrement que nous aurions dû conserver notre sang-froid sur le centre ville et essayer de rediviser cette cellule de 300 m² pour y implanter d'autres activités.

Vous aviez évoqué une liste importante d'artisans qui souhaitaient s'implanter sur la Ville, notamment des restaurateurs à une époque. Voilà des implantations de nature à favoriser le commerce.

Je maintiens également que le commissariat de police n'est pas le point le plus central et, en ce qui concerne le FISAC, je confirme les propos que j'ai tenus précédemment.

Pour avoir travaillé ce genre de structure dans d'autres secteurs, puisque je suis amené par mon métier à assister à des réunions de travail sur l'aménagement d'autres secteurs de la Communauté urbaine, je confirme que c'est une démarche qui est mise en place à chaque fois mais dont on ne voit pas l'aboutissement.

M. LE MAIRE –

Lorsque vous évoquiez les conditions d'accueil des restaurateurs, je pense au contraire que c'est l'aménagement et la qualité d'aménagement des espaces urbains qui boostent le commerce. Il suffit de voir tous les travaux qui ont été faits et qui ont dynamisé la relance commerciale que peu de communes, dans le bassin d'emploi Roubaix-Tourcoing, connaissent.

Nous avons une chance : nous créons de l'emploi et nous créons du commerce. Je le répète ; peu de villes peuvent le faire.

Les restaurateurs n'ont pas attendu la disponibilité de surfaces commerciales créées par la municipalité pour s'implanter. Quand nous sommes arrivés, il n'y en avait pratiquement pas et, fin de ce mandat, ils sont nombreux, avec tous types de proposition en matière de restauration. C'est une synergie à créer.

Je ne suis évidemment pas aussi angélique ; il faudra analyser tout cela, en tirer le bilan. Pour autant, tentons l'expérience. Ne vendons pas la peau de l'ours de M. DA SILVA avant de l'avoir tué.

Monsieur DA SILVA ou Madame DUPONT, que pouvez-vous encore ajouter sur le sujet pour emporter notre adhésion ?

M. DA SILVA –

C'est une richesse d'avoir un commerce dynamique. Prenons l'exemple du Blanc-Four qui s'est dénudé de commerces. Il y manquait donc quelque chose... tout le monde a essayé d'y mettre du sien sans y parvenir. Si nous n'avons pas des spécialistes compétents qui réalisent les études nécessaires, nous n'y arriverons pas.

Ce n'est pas parce qu'un noyau fonctionne à un endroit, que tout Roncq sera dynamisée au niveau du commerce.

Le FISAC n'est pas fait pour le centre, ni pour le Blanc-Four mais pour la ville de Roncq. C'est un élément très important ; maillons la commune complète par un bon commerce dynamique.

Mme DUPONT –

Je terminerai en rappelant qu'un début d'étude avait effectivement été amorcé il y a quelques années. Mais sur la commune de Roncq, à ce jour, rien n'a jamais été fait jusqu'au bout.

Il faut aller jusqu'au bout de la démarche, y croire et, Antonio DA SILVA et moi-même, serons heureux de revenir devant vous pour faire le constat que cela a marché.

M. PETILLON –

Madame DUPONT, une question sur le nombre de places de parking : combien y en avait-il précédemment au centre ville et combien aujourd'hui ?

M. LE MAIRE –

Ce chiffre a été donné à de nombreuses reprises.

Mme DUPONT –

433 places contre 263 antérieurement !

M. PETILLON –

Je ne sais pas comment vous faites la multiplication des pains mais c'est le cas pour ces places de stationnement.

M. LE MAIRE –

Mais le miracle, c'est le travail, Monsieur PETILLON ; c'est un long travail et surtout une Communauté urbaine qui suit les demandes de la ville en matière de stationnement. Je ne le répèterai jamais assez.

Si vous le souhaitez, nous pourrions aller compter ensemble les places de stationnement. Je suis tout à fait disposé à le faire. Ne réduisons pas le problème commercial à un problème de places de stationnement ; le sujet est beaucoup plus complexe. Il y a beaucoup d'autres leviers d'action pour le commerce, sachant que le stationnement est évidemment un problème prioritaire.

Mme DUPONT –

Je voudrais encore rajouter que nous avons déjà réuni une première fois l'ensemble des commerçants concernés qui, apparemment, semblent très contents. M. DA SILVA et moi-même, faisons partie de la Commission et nous allons déjà réfléchir aux priorités.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : 100 % Roncq, Bien dans ma Ville, Bien dans ma Vie, et Une Voix Libre

Abstention du groupe « Alliance & Actions »

1.02 - ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS - Agrandissement et réhabilitation de l'école Saint-François - Emprunt de 500.000 € - Garantie municipale

Lors de notre séance en date du 23 mai dernier, nous avons eu à connaître du projet de regroupement des écoles Saint-François sur le site de la rue de la Latte, portant la capacité d'accueil de cet établissement scolaire du premier degré à :

- 5 classes primaires,

- 1 salle informatique,
- 1 BCD,
- 7 classes maternelles,
- 2 dortoirs,
- 1 salle de psychomotricité,
- 1 salle de restauration,
- complétés de divers aménagements (locaux direction, office, sanitaires...).

La partie dédiée aux sections de maternelle, à la restauration et à la direction... requérant une emprise foncière supplémentaire, nous avons donc convenu au cours de cette séance de conclure avec l'Association Foncière de Tourcoing et Environs (A.F.T.E) un bail à construction sur le terrain municipal attenant à leur propriété.

Depuis l'été dernier, ce projet est entré dans sa phase active, au travers d'un dépôt de permis de construire en date du 15 juin 2006 et l'octroi de l'autorisation correspondante le 12 septembre dernier.

Par des envois en date des 19 juillet et 8 novembre 2006, l'A.F.T.E nous confirme le coût prévisionnel de cette opération, estimée à 1 500 000 € TTC, celui-ci se répartissant comme suit :

- 854 400 € pour les travaux d'extension sur le terrain municipal,
- 645 600 € pour les aménagements sur l'assiette foncière appartenant à l'A.F.T.E.

Pour les travaux de réhabilitation et d'extension intéressant les bâtiments implantés sur la propriété AFTE, ceux-ci ont démarré voilà quelques semaines.

Le plan de financement de ces travaux fait apparaître un recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 €, emprunt pour lequel l'A.F.T.E sollicite la garantie municipale.

Cet emprunt a déjà fait l'objet d'un accord de la Caisse d'Epargne de Flandre, selon les caractéristiques ci-après :

Montant	500 000 €
Taux annuel	fixe de 4.26 %
Amortissement (15 ans)	180 échéances mensuelles de 3 763.92 €
Frais de dossier	250 €

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur cette garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte correspondant.

Pour mémoire, nous vous rappelons que nous avons pris la même décision lors de notre séance en date du 13 décembre 2005, relativement à des travaux de mise aux normes (restaurant, sanitaires) à l'école Saint-Roch et ce, à hauteur de 250 000 €.

Bien entendu, la présente proposition est strictement conforme aux articles L.2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) portant garanties d'emprunts.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole pour un long moment.

M. TAILLEZ –

Cette première délibération a pour objet d'envisager d'accorder une garantie d'emprunt à l'Association foncière de Tourcoing et environs afin de les accompagner dans le projet d'agrandissement de l'école Saint-François sur leur site de la rue de la Latte.

Comme nous l'avions fait en son temps pour l'école Saint-Roch, nous vous proposons d'accorder la garantie municipale pour cet emprunt de 500.000 €.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - ACOMPTES SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2007

*M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la délibération n° 4 du 4 février 2005, un conventionnement triennal a été décidé avec les associations **Service des Familles** et **Maison des Associations de Roncq**.*

Les conventions passées prévoient un dispositif d'acompte à valoir sur le montant de la subvention de fonctionnement à venir.

A ce titre, ces associations sollicitent un acompte respectivement de 25% et 20 % du montant sollicité pour 2007.

M. le Maire propose de faire droit à ces demandes.

*Il rappelle également que la **convention passée en 1983 avec les écoles privées de la Commune sous contrat d'association** prévoit le paiement en début d'année du tiers du forfait annuel. Cependant, du fait de l'imputation de cette dépense sur un compte dédié aux subventions (6574), une délibération spécifique est requise par le décret fixant la liste des pièces justificatives de dépenses.*

*M. le Maire propose donc de décider le versement du **tiers** du forfait attribué en 2006. La régularisation interviendra ultérieurement.*

*Enfin, il indique avoir été alerté par l'Office Municipal des Sports sur les difficultés passagères rencontrées par le club de tennis de table, l'**U.L.J.A.P. RONCQ**. M. le Maire propose de lui verser une avance sur la subvention 2007 qui lui permettra de faire face à ses charges salariales durant les premiers mois de l'année.*

Les différents acomptes sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions de fonctionnement accordées en 2006	Acomptes sur subventions de fonctionnement 2007
Service des Familles	473 576,00 €	104 500,00 €
Maison des Associations de Roncq	80 000,00 €	17 400,00 €
Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four	141 644,00 €	47 215,00 €
Ecole et Famille St François	206 549,00 €	68 850,00 €
U.L.J.A.P. RONCQ	15 873,00 €	10 000,00 €
TOTAL	917 642,00 €	247 965,00 €

*M. le Maire demande à l'assemblée d'autoriser le versement de ces différents acomptes ainsi que, en ce qui concerne les associations **Service des Familles** et **Maison des Associations de Roncq**, la signature de l'avenant à la convention correspondante.*

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes CALLEWAERT, LAFRENOY, LIPPERT, LEROUGE et NYS. MM. BEAUVENTRE, WINDELS et DA SILVA.

M. TAILLEZ –

Ce projet a pour objectif de pouvoir verser à un certain nombre de structures, souvent associatives, des acomptes sur subvention. Si nous ne prenons pas cette délibération, nous ne pourrions pas verser un quelconque acompte avant le vote du budget alors que certaines associations ont des besoins, nécessitant qu'elles puissent vivre les quelques premières semaines avant le vote du budget.

La liste des associations concernée est projetée, sachant que nous y avons ajouté l'ULJAP qui traverse quelques difficultés temporaires de trésorerie et à laquelle nous octroyons un acompte de 10.000 €.

Vous avez trouvé, sur table, un projet rectifiant la formulation du texte ; merci de nous en excuser.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Une question à propos de l'ULJAP ; le pourcentage de l'acompte par rapport à la subvention 2006 est important. Jean-François TAILLEZ m'a apporté la réponse en expliquant que cette association traverse malheureusement des difficultés de trésorerie. Sans doute aurez-vous à vous pencher sur une demande de subvention en 2007 d'un montant que je suppose plus important. Cette association risque d'avoir les mêmes soucis fin 2007 si la subvention accordée reste identique.

M. TAILLEZ –

Il ne vous aura pas échappé, Monsieur VARLET, notamment dans le texte qui accompagne le débat d'orientation budgétaire, que nous avons imaginé une revalorisation significative de l'enveloppe dédiée aux associations sportives – c'est un travail que nous allons réaliser avec l'OMS. Mais on pourrait se poser exactement les mêmes questions avec les associations culturelles intégrant le critère de l'excellence, entre guillemets.

Aujourd'hui, l'ULJAP a cette chance de représenter Roncq de façon très significative dans des championnats et de monter de catégorie très régulièrement, ce qui génère des dépenses supplémentaires et frais de déplacement, qu'il faut accompagner d'une manière ou d'une autre.

Pour votre information, notre prochaine réunion de travail avec l'OMS est prévue dès ce vendredi, à ce sujet.

M. VARLET –

Si vous le permettez, on ne peut que se féliciter de voir une équipe féminine accéder en Nationale 1 l'année prochaine en tennis de table.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, j'appelle les élus qui siègeraient dans les conseils d'administration de ces associations de bien vouloir se réunir dans le hall d'entrée, de manière à ce que les collègues puissent délibérer.

.../...

Mes chers collègues, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous pouvons demander à nos collègues de revenir en séance.

1.04 - BUDGET 2007 - Section d'investissement - Autorisation spéciale

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquelles :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Comme le budget ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2007 et que certaines opérations doivent être engagées sans attendre alors qu'elles ne font pas l'objet de reports, M. le Maire :

- *sollicite l'autorisation prévue par l'article susvisé du C.G.C.T.*
- *propose, d'ouvrir des crédits aux chapitres 20, 21, 23 et 4541 pour un montant total de 870 000 € selon l'affectation suivante :*

20			Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
	2033	020	Frais d'insertion	5 000,00 €
21			Immobilisations corporelles	10 000,00 €
	2135	411	Installations de chauffage	10 000,00 €
23			Immobilisations en cours	835 000,00 €
	2315	814	Sécurisation de la rue de Lille - Reconstruction du réseau d'éclairage public	835 000,00 €
4541			Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	20 000,00 €
	4541- 701	01	Mur de clôture en situation de péril, rue de la Vieille Cour Substitution aux propriétaires défaillants	20 000 €*
TOTAL				870 000,00 €

** la dépense correspondante étant récupérée auprès des propriétaires concernés*

Cette dotation représente 10,9 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2006 hors remboursement de la dette (7 962 242,04 €).

En ce qui concerne les opérations pluriannuelles, elles ont fait l'objet d'un échéancier arrêté par délibération du 24 octobre 2006 qui permet leur liquidation et leur exécution. Ce calendrier fera l'objet d'une actualisation, lors de la séance où sera présenté le Budget 2007, notamment en ce qui concerne le projet de requalification du Site de la Gare.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. TAILLEZ –

La logique est un peu similaire ; nous ne pouvons pas engager de dépenses d'investissement avant le vote du budget si nous n'avons pas prévu en amont ces dépenses. Par cette autorisation, il vous est proposé d'inscrire un certain nombre de dépenses potentielles (je n'ai pas dit que nous allons systématiquement les réaliser) nous permettant de fonctionner sur l'investissement durant le mois de janvier et début février, en fonction de la date du vote du budget.

Cela concerne notamment des installations de chauffage. Imaginons qu'une chaudière rende l'âme durant le mois de janvier, il nous faudra pouvoir la remplacer. Plus un certain nombre d'autres choses, notamment la reconstruction du réseau d'éclairage public.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Il est dommage qu'on nous ait présenté, lors de la dernière séance, dans le cadre de la décision modificative, la suppression des crédits qui avaient été inscrits pour l'éclairage public pour les réinscrire ce soir ; on aurait pu éviter ce genre de manipulation, ce qui aurait été beaucoup plus simple.

M. TAILLEZ –

Ces reports étaient inutiles et nous pouvons très bien fonctionner de cette façon.

M. DECEUNINCK –

Ce n'était pas un report puisque, quelque part, vous êtes en train d'en créer en fin de compte.

Cela permettra simplement d'ajuster la réalisation de la section d'investissement de l'exercice.

M. TAILLEZ –

Cela semble assez pertinent. Quand on sait qu'un projet a priori ne démarrera pas sur un exercice, il nous semble logique et sain de pouvoir imaginer cette façon de faire. Une décision modificative, comme le faisait un BS (Monsieur DECEUNINCK, j'imagine que vous teniez les mêmes propos en son temps), permet de fonctionner avec une réalité d'exercice.

M. DECEUNINCK –

Vous les auriez laissés en restes à réaliser, le résultat était exactement identique.

M. TAILLEZ –

Je vous l'accorde mais nous n'entamons même pas cette opération. Il nous semblait logique de la différer sur l'exercice budgétaire suivant. Rien de choquant à cette façon de faire que je trouve, au contraire, assez saine.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : groupes 100 % Roncq, Alliance et Actions et Une Voix Libre

Abstention : Bien dans ma Ville, Bien dans ma Vie

1.05 - RESTAURATION MUNICIPALE - Maintien de la tarification en vigueur

Par délibération n°13/12/2005/73 en date du 13 décembre 2005, notre assemblée délibérante a fixé la tarification de la restauration municipale de l'année 2006, selon la grille ci-dessous :

catégories	Année 2006*
Repas scolaires	T0 = gratuité T1= 1,20 € T2= 2,60 € Extérieur = 3,00 €
Repas extra scolaires :	
Petit déjeuner	3,25 €
Repas idem scolaires	7,60 €
Repas scolaires + vin	8,95 €
Repas améliorés fro. caf. vin	9,40 €
Repas améliorés + apéro.	11,90 €

Repas Personnel Enseignant, Personnel Municipal et Assimilés :	
Remplaçants (enseignants)	1,85 €
Par nécessité de Service (enseignants)	2,40 €
Hors nécessités (enseignants + Personnel Municipal et assimilés)	5,30 €

* tarifs adossés sur barème des ressources CAF (totalité des revenus 2005, y compris les allocations familiales actuellement perçues :

Tranche 0	< à 1 100 € pour 3 parts
Tranche 1	= T0 + 400 €
Tranche 2	= > T1

Dès l'instant où une réflexion est en cours depuis plusieurs mois, visant à prendre en compte les nouvelles exigences de la Caisse d'Allocations Familiales en matière de tarification des activités municipales qu'elle subventionne mais visant aussi à donner plus d'homogénéité et de lisibilité dans nos différents dispositifs de facturation (restauration, centres de loisirs, garderies...), il apparaît souhaitable dans l'attente de probables dispositions dans ce domaine, de maintenir la tarification susvisée au-delà du 31 décembre prochain et ce, jusqu'à nouvel examen de ce dossier par notre assemblée délibérante

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 12 décembre 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE, nous vous écoutons.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération concernant le maintien de la tarification en vigueur pour la restauration municipale.

Ces tarifs sont adossés sur le barème des ressources CAF, avec la totalité des revenus 2005 y compris les allocations familiales actuellement perçues, soit 3 tranches.

Depuis quelques mois maintenant, nous menons une réflexion visant à prendre en compte les nouvelles exigences de la CAF en matière de tarification des activités municipales qu'elle subventionne, mais visant aussi à donner plus d'homogénéité et de lisibilité à nos différents dispositifs de facturation : restauration, centres de loisirs, garderies.

Il nous a paru souhaitable, dans l'attente des probables dispositions dans ce domaine, de maintenir la tarification au-delà du 31 décembre prochain, jusqu'à nouvel examen de ce dossier par notre assemblée délibérante.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Monsieur TAILLEZ, vous avez à nouveau la parole pour un débat non suivi de vote.

« DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE »

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel. Il fait simplement l'objet d'un compte rendu attestant qu'il a bien eu lieu.

Le Budget 2007 en projet s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. En section d'Investissement, les Autorisations de Programme décidées se poursuivent selon l'échéancier annoncé. En section de Fonctionnement l'effort de maîtrise des dépenses de gestion, à qualité de service constante, est à nouveau affirmé dans un contexte de stagnation des ressources.

Dans le même temps, sont envisagées de nouvelles opérations à caractère pluriannuel qui seront inscrites en fonction des possibilités.

La projection sur les dernières années du mandat fait ressortir un besoin d'emprunt significatif qui, néanmoins, demeure raisonnable au regard des moyennes constatées pour les communes de même taille.

1) Les dépenses d'équipement envisagées en 2007

a) La poursuite des opérations commencées

Un certain nombre d'opérations seront prioritairement reprises dans le Budget 2007.

Il s'agit tout d'abord de la tranche de crédits de paiement des diverses Autorisations de Programme en cours, telle qu'elle a été arrêtée par la dernière délibération d'actualisation le 24 octobre dernier, à l'exception de celle relative à la requalification du site de la Gare. Elle s'élève à 3 700 k€ et concerne les opérations suivantes : rénovation de l'église St Piat (intérieur) - aménagement du Centre Bourg - requalification des parcs du Centre-Bourg - requalification du site de la Gare (200 k€ au lieu de 1 395 k€) - aménagement de la rue H. Barbusse - requalification du complexe sportif J. Bats - aménagements au Bois Leurent - aide à l'embellissement des façades - restructuration des écoles Brel et Picasso.

D'autres inscriptions budgétaires seront aussi reprises en 2007 au titre du Plan de Patrimoine (150 k€), du plan Local Sportif (160 k€), de la réfection des allées du Cimetière du Centre (90 k€), de la rénovation de l'éclairage public (1 000 k€, notamment pour la rue de Lille).

En outre et comme chaque année, il sera nécessaire de prévoir des dotations pour l'équipement des bâtiments et des services (montant récurrent de 300 k€).

De la même manière sera inscrite une provision pour faire face aux opportunités d'acquisitions immobilières.

Le total des opérations d'équipement à reprendre au Budget 2007 s'élèvera ainsi à un total de 5 626 k€, auquel il faudra ajouter l'opération de sécurisation de la rue de la Vieille Cour à effectuer d'office pour le compte des riverains défaillants (20 k€).

b) Le lancement de nouvelles opérations

De nouvelles opérations à caractère pluriannuel sont envisagées et pourront être reprises dans le Budget 2007. Elles sont réparties en 2 catégories en fonction de leur faisabilité.

Dans la 1^{ère} catégorie, sont reprises la rénovation de l'église St Roch et la constitution d'une réserve foncière rue de la Montagne financée par une cession. Ces opérations représentent un total de 1 150 k€ en 2007.

Dans la 2^{ème} catégorie, sont reprises l'aménagement du Blanc Four (KOK-SCALABRE, Place JB.Villain...), l'aménagement paysager du Cimetière du Centre et l'aménagement de la rue de la Vieille Cour en accompagnement de LMCU. Cela représente un total de 430 k€ en 2007. Il faut y ajouter la poursuite de l'opération de résorption des courées pour le compte de LMCU (150 k€ par an)

L'ensemble des travaux d'équipement envisagés, sur la période 2007 à 2008 est estimé à 13 649 k€. Il faut y ajouter le programme des travaux pour compte de tiers (dont la résorption des courées effectué pour le compte de LMCU) évalué à 320 k€.

2) La préservation d'une épargne de gestion significative

a) Des recettes de fonctionnement en faible progression

Comme nous l'avons déjà souligné, plus de la moitié des ressources de fonctionnement échappent au pouvoir de décision du Conseil Municipal car elles sont versées par l'Etat ou LMCU. En ce qui concerne les dotations venant de l'Etat, il a été récemment annoncé que les engagements de ce dernier n'évolueraient pas plus que l'inflation. Quant aux dotations de LMCU, elles sont figées en ce qui concerne l'attribution de compensation de la TP et peu évolutives en matière de dotation de solidarité.

Les seules marges de manœuvre pour la Commune résident dans la fiscalité, le produit des services rendus aux Roncquois.

Or des engagements forts ont été pris à cet égard :

- **Strict maintien des taux d'imposition jusqu'au terme du mandat ;**
- **Volonté de ne pas pénaliser l'usager roncquois.**

Les produits fiscaux évalués à ce jour, compte tenu de l'impact des nouveaux programmes de logement, s'élèvent à 5 373 k€ en 2007 puis progressent de 4 % en 2008. Ils correspondent aux taux en vigueur depuis 2002 :

- *taxe d'habitation : 32,12 %*
- *taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,02 %*
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,39 %*

En matière de produits des services municipaux, ils sont estimés en 2007 à 685 k€ et restent à peu près constants. En matière de tarification, une modification sera proposée prochainement pour tenir compte des nouvelles exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (exigence de 5 tranches minimum excluant la gratuité) en matière d'activités municipales qu'elle subventionne et également pour donner plus d'homogénéité et de lisibilité dans les différents tarifs (restauration, centres de loisirs, garderies...). Une réflexion a été menée depuis plusieurs mois sur la possible utilisation d'un quotient familial calculé selon les normes de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et qui prend en considération de manière claire la situation familiale des usagers.

Au total, en 2007, le chapitre des Impôts et taxes est estimé à 9 667 k€ et celui des Dotations et participations à 4 574 k€.

Avec les atténuations de charges et les autres produits de gestion courante, ces différentes recettes constituent les Recettes de gestion courante et se montent à 15 036 k€ en 2007 contre 14 683 k€ en 2006 soit une hausse de 2,4%.

b) Une épargne de gestion maintenue néanmoins à un bon niveau

Pour permettre de dégager un autofinancement significatif des dépenses d'investissement, il s'avère indispensable de poursuivre nos efforts sur les dépenses de gestion.

Pour la 1^{ère} fois, le chapitre des Charges de personnel connaîtra une baisse sensible de 3 %, du fait notamment d'une externalisation de l'organisation des centres de loisirs et de vacances. Une prévision de 6 770 k€ est envisagée contre 7 000 k€ en 2006.

Cette externalisation qui s'ajoute à celle qui est déjà mise en œuvre dans les domaines de l'entretien des terrains, des bâtiments, des réseaux d'éclairage public conduit à une hausse du chapitre 011 des Charges à caractère général qui passerait à 4 214 k€.

Le chapitre des Autres charges de gestion, connaîtra, en 2007, une légère hausse avec 1 954 k€ contre 1 939 k€ en 2006.

Dans cette rubrique, le poste des subventions de fonctionnement aux associations autres que le Service des Familles représente 400 k€ contre 364 k€ en 2006, soit plus que les 3 % annoncés en 2006. Une enveloppe de près de 30 k€ est envisagée en vue de mettre sur pied un dispositif complémentaire de soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche 'd'excellence' contractualisée avec la Ville.

L'objectif de maintien d'une épargne de gestion au-delà de 2 000 k€ est atteint pour les années 2007 et 2008.

Après paiement des intérêts de la dette, l'épargne disponible pour l'investissement s'établit à 1 973 k€ en 2007.

3) Un endettement qui reste inférieur à la moyenne

L'épargne disponible permet de couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement évalué, en tenant compte de la totalité des opérations envisagées, à 6 204 k€ pour 2007 puis 5 827 k€ en 2008. Ce besoin de financement tient compte, quant à lui, de l'estimation de subvention, dotations et de produits de cession.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice 2006, un excédent final disponible est estimé à ce jour à hauteur de 402 k€ et son affectation en section d'investissement peut être envisagée.

Pour parfaire le financement des opérations envisagées, un recours à l'emprunt s'avèrerait nécessaire pour chacune des 2 années :

- 3 829 k€ en 2007 ;
- 3 934 k€ en 2008.

Il faut préciser qu'aucune mobilisation d'emprunt n'aura été nécessaire en 2006 en raison de la trésorerie disponible. L'emprunt indispensable à l'équilibre budgétaire (1 700 k€) ne sera encaissé qu'au cours de l'année 2007.

*Selon une simulation théorique de la charge d'endettement au 31 décembre 2008, notre ratio serait porté au maximum à **781 € par habitant***

*A titre de comparaison, le **ratio moyen** calculé pour 2004 par le Ministère de l'Intérieur pour les communes de la même strate appartenant à une Communauté Urbaine à Taxe Professionnelle Unique, donc exactement dans les mêmes conditions que Roncq, est de **841 € par habitant**.*

Fait le 13 décembre 2006

M. TAILLEZ –

C'est notre débat d'orientation budgétaire et c'est la première étape de la construction budgétaire 2007.

Je rappelle très rapidement ce qu'est un débat d'orientation budgétaire : c'est un outil qui nous permet d'envisager l'action municipale sur la durée qui, pour des raisons de calendrier électoral, est de plus en plus réduite puisque nous limiterons cette étude prospective, Monsieur le Maire, sur les exercices 2007 et 2008 simplement.

J'ai l'habitude de commencer mon propos par les **dépenses d'investissement** et à l'intérieur de ces dépenses, je vais me permettre de distinguer deux grandes catégories :

➔ Tout d'abord, une catégorie que vous tous, ici présents, connaissez déjà puisque ce sont des opérations qui, pour la plupart, ont déjà été envisagées et que nous poursuivons sur ces exercices 2007 et 2008.

On peut en citer quelques exemples.

On a eu l'occasion d'inaugurer la place du Centre-Bourg ce samedi. Il reste encore quelques crédits ouverts sur 2007. Nous pouvons parler de la rénovation des écoles Brel et Picasso ; nous pouvons constater l'avancée des travaux du terrain synthétique au Blanc-Four... donc un certain nombre d'opérations d'investissement d'ores et déjà lancées et qui représentent vraiment la très grande majorité de nos dépenses d'investissement.

→ Des opérations que nous prévoyons aujourd'hui et qui concernent essentiellement le quartier du Blanc-Four puisque nous envisageons la rénovation, notamment extérieure, de l'église Saint-Roch ; nous aménagerons également un certain nombre d'espaces publics sur le Blanc-Four, on parle de la Place Jean-Baptiste-Vilain, des espaces KOK-SCALABRE, notamment une opération de maîtrise foncière sur la rue de la Montagne pour permettre éventuellement le développement d'un certain nombre de projets.

Ce sont des opérations qui, aujourd'hui, sont envisagées. On est bien dans le cadre d'orientations budgétaires. Vous garantir qu'elles figureront lors de l'étude de notre budget 2007, je ne puis le faire car nous sommes vraiment dans le cadre de grandes lignes d'opérations d'investissement.

Voilà pour les quelques éléments concernant la section d'investissement.

Quant au **fonctionnement**, finalement lorsque les objectifs sont à la fois clairs et constants, le travail s'en trouve grandement facilité.

Je rappelle les quelques principes que vous connaissez déjà puisqu'il me tient à cœur de les rappeler très régulièrement :

Il n'y aura pas évolution des taux de fiscalité directe. C'est un engagement que nous avons pris il y a quelques années, quasiment à notre arrivée dans cette majorité. C'est un point important tout comme il est tout aussi important, pour nous, de préserver une épargne de gestion qui constitue l'élément essentiel de l'autofinancement de la section d'investissement à un niveau que nous avons acté aux alentours de 2 M€. Si vous vous rendez dans les bonnes pages du document qui vous a été fourni, vous constaterez qu'à la fois sur 2007 et sur 2008 nous maintenons cette épargne de gestion aux alentours de 2 M€, voire légèrement supérieure (de mémoire).

Avant de vous écouter et lancer ce débat, je voulais simplement zoomer sur quelques points importants de la section de fonctionnement parce qu'ils me semblent essentiels et assez novateurs :

Je le redis à nouveau, même si notre équipe n'en fait absolument pas un dogme ou une stratégie politique très forte : les *dépenses de personnel* diminuent de façon significative sur les exercices 2007 et 2008, en l'occurrence d'un peu plus de 3 %.

Je m'avance peut-être un peu mais je pense que c'est la première fois à Roncq que les dépenses de personnel régressent. Si l'on s'amuse à visualiser sur un graphe ou une courbe le taux de progression de ces dépenses, on constaterait que pendant de nombreuses années, il a stagné autour de 4 %, que depuis 4 ans il commence à s'infléchir pour arriver à environ 2 %, qu'il va traverser l'axe des abscisses cette année –c'est un scoop– puisque nous terminerons l'exercice 2006 avec des charges de personnel stables : 6,912 M€ l'année dernière et probablement 6,919 M€ cette année, soit une augmentation de 0,1 %. Et nous aurons une baisse significative l'année prochaine de 3 % qui est la conséquence d'un travail effectué par le Service jeunesse et par ses collaborateurs consistant à confier l'organisation des centres des loisirs et des vacances à des organismes dont c'est le métier, avec bien sûr un certain nombre de garanties ; je pense que le débat pourra intervenir à un autre moment.

C'est la conséquence de l'externalisation (je reprends le terme) de l'organisation de nos centres de vacances et nous avons d'autres pistes qui vont nous permettre de poursuivre sur cette voie (je regrette l'absence de notre collègue, Bruno COSYN, car je sais que c'est un sujet qui lui tient à cœur) et de ramener les charges de personnel à un niveau, par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, qu'on va qualifier de raisonnable même s'il n'y a pas, en la matière, de normes.

C'était le premier point sur lequel je voulais attirer votre attention.

J'ai déjà commencé à évoquer le deuxième point par l'intermédiaire de l'acompte de la subvention à l'ULJAP : l'effort qui sera fait cette année à l'égard du monde associatif. Il est vrai que, pendant deux ou trois ans, les associations ont été amenées, comme les services municipaux, à se « serrer la ceinture » puisque nous avons gelé l'enveloppe qui leur était dédiée.

L'an passé, nous avons eu la possibilité, nous l'avons évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, de faire progresser cette enveloppe de 3 % ; cette année, nous avons décidé de faire un effort supplémentaire et de porter l'évolution de cette enveloppe aux alentours de 10 % par rapport à l'année dernière : de 364.000 € nous passerons à 400.000 €.

Différentes méthodes seront utilisées pour l'attribution de cette enveloppe mais rien n'est arrêté à ce jour ; j'insiste à nouveau, nous sommes dans les orientations. Rien n'est arrêté sur la méthodologie, toutefois il est important que nous puissions fonctionner avec l'OMS

notamment, peut-être avec d'autres, pour affiner la façon dont nous attribuerons ce supplément d'enveloppe en prenant en compte des critères d'excellence, de charges de personnel pour certaines grosses associations... Ces pistes vont nous permettre de travailler pour éviter de diluer ce supplément.

Je lie ce point à une délibération que notre collègue, Jean-Louis BEAUVENTRE, vient de présenter et je profite de ce débat pour affirmer un principe fort : ne pas pénaliser l'usager ronquois sur le tarif des services rendus à la population.

Toutefois, nous serons amenés à revenir vers vous, probablement très rapidement et vraisemblablement à l'occasion de notre Conseil municipal de février, pour vous présenter le fruit du travail d'un groupe qui s'est constitué afin d'intégrer les nouvelles dispositions que la Caisse d'allocations familiales nous impose dans l'élaboration de nos tarifs municipaux. Je pense notamment à l'organisation des centres de loisirs pour lesquels nous recevons une aide significative de la CAF ; cela comprend la nécessité d'introduire cinq tranches de rémunération, bref... nous en avons profité pour mettre en place un système beaucoup plus lisible, beaucoup plus clair auquel nos concitoyens pourront se référer assez facilement, mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine séance.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les quelques points sur lesquels je souhaitais donner un coup de projecteur. Je suis bien sûr à votre disposition pour entamer ce débat.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, je souhaitais informer notre Conseil d'un certain nombre de démarches que j'ai pu entreprendre face à ce que j'appelle des aberrations des services de l'Etat, notamment de l'Administration fiscale, en matière de réévaluation des bases cadastrales.

Vous avez pu lire à travers la presse qu'un certain nombre de communes, dont la ville de Roncq, se sont émues du procédé qui a abouti à des augmentations complètement absurdes : 202... 300... 400 % sur une année !

Par ailleurs, quant à la méthode d'approche de l'Administration fiscale puisque nous sommes toujours sur un calcul de base de 1970 : on remarque qu'elle est aléatoire puisque, de manière fortuite, elle touche une personne, un foyer dans une rue, une rue dans une ville, et les gens nourrissent forcément une espèce de sentiment d'incompréhension et d'injustice. En effet, les personnes qui n'ont pas répondu à la demande de l'Administration fiscale, lorsqu'elle souhaite des renseignements sur l'évolution du foyer, n'ont pas subi d'augmentation quand d'autres, extrêmement civiques et honnêtes, ont vu leurs taxes

augmenter de plein pot... c'est ce que j'appelle finalement une sanction au civisme, une sanction à l'honnêteté des citoyens.

J'étais intervenu auprès d'un certain nombre de Parlementaires, Députés, Sénateurs (je n'étais pas le seul d'ailleurs) pour relayer cette inquiétude non pas dans l'état d'esprit de se dire que l'impôt ne sert à rien et qu'il ne faut pas le payer, voire de trouver des moyens de contourner ou de modifier l'impôt. Sans doute que les élections présidentielles permettront – du moins je le souhaite – que les candidats se positionnent sur les nouvelles modalités de perception de l'impôt pour qu'il soit plus lisible et qu'il aille directement à la collectivité qui le perçoit.

Les citoyens n'en comprennent pas le fonctionnement entre Département, Région, Communauté urbaine, Syndicats intercommunaux, Ville.

Il faut au moins une réflexion sur ces hausses brutales et sur la méthode d'approche de l'Administration fiscale.

Le Député de Lille, Sébastien HUYGHE, est intervenu au cours de la Loi de finance et a obtenu de l'Administration fiscale, malheureusement pour l'année prochaine puisque dans le cadre de la loi 2007, à ce que ces hausses brutales ne soient pas supérieures à 30 % et à ce que le paiement de l'impôt soit étalé sur 3 ans.

Il faut saluer ce progrès significatif qui permet d'étaler et d'atténuer l'effet brutal de la hausse.

Pour autant et j'ai écrit au Premier Ministre en ce sens, pour que des mesures soient prises immédiatement pour les citoyens confrontés, aujourd'hui, à ces hausses brutales.

Soit on leur permet, sans attendre la Loi de finances 2007, un étalement de cette taxe.

Soit on établit un moratoire, que sais-je encore, mais que toute mesure puisse être prise sans délai pour répondre à cette absurdité, à cette aberration qui constitue une injustice. Ce sont pratiquement 400 de nos concitoyens qui sont frappés par ce problème de la réévaluation cadastrale.

Souvent, cette réévaluation s'appuie sur des réalités ; la Ville a plus de confort, s'est améliorée en esthétique, en circulation, en éclairage... On peut l'admettre mais que l'intervention se fasse de manière pertinente, graduée et respectueuse de l'économie des foyers. Des gens rachètent des maisons et se font rattraper par l'Administration fiscale, ils ne l'avaient pas prévu.

Je pense que ce dossier doit être pondéré et je vous en rendrai compte si nous obtenons des solutions de Matignon ; j'imagine que d'autres Maires ont dû également monter au créneau contre cette aberration.

C'était une simple explication par rapport à la pression fiscale qui, je le répète, n'augmente pas sur Roncq.

Le débat d'orientation budgétaire est ouvert.

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Je déplore évidemment l'absence de Bruno COSYN, qui est notre spécialiste ès finances. Il vous aurait sans doute dit son sentiment par rapport à ce débat d'orientation budgétaire, tout au moins sur la méthode, à savoir que nous avons reçu les documents il y a 5 jours et je vous transmets le message que Bruno m'a demandé de vous relayer : il est dommage que ce débat n'ait pas eu lieu en commission.

Nous avons reçu ces documents il y a 5 jours et on aurait très bien pu avoir ce débat d'orientation budgétaire en Commission, ou du moins l'entamer.

D'autre part, dans votre texte, vous évoquez l'externalisation de certains services et, en particulier, des personnels qui gèrent les centres de vacances essentiellement.

Il est vrai qu'on peut relever, dans votre tableau, une baisse que vous considérez significative de 3,3 % sur les charges de personnel mais sans doute faut-il la rapprocher de l'augmentation de 17,1 % des charges à caractère général ?

Par rapport aux sommes affichées, je pense que, de toute façon, on ne s'y retrouve pas : entre les 3,3 % de 6,910 M€ et les 17 % des autres dépenses, il y a quand même un décalage. Si on en fait le calcul, il me semble que nous y perdons.

M. TAILLEZ –

J'ai de plus en plus tendance à envisager les choses de façon globale puisque les fruits de l'externalisation se mesurent sur le long terme. Je vous invite simplement à additionner les chiffres des charges à caractère général et des charges de personnel :

En 2006 vous avez 10,6 M€ pour mémoire ;

En 2007 nous avons 10,940 M€ « prévus » car nous n'en sommes pas au stade du budget, soit une augmentation de 3 % au global si nous restons en l'état, avec des équipements

supplémentaires, avec des services supplémentaires, une population qui évolue, une inflation, une enveloppe aux associations qui augmente...

Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement les plus significatives, l'augmentation est de 3 % de façon globale.

M. VARLET -

Je voulais mettre en lumière que ce que l'on ne dépense pas d'un côté pour les charges de personnel, on le dépense d'un autre pour faire face à des prestations. Ce n'est peut-être pas un problème d'économie mais davantage de gestion du quotidien.

M. TAILLEZ –

Et de souplesse, d'efficacité.

Je vais être très clair : un contrat de prestation vous engage sur une durée donnée. Lorsque vous avez la chance d'avoir à vos côtés des collaborateurs de bon niveau, vous les avez pour une durée beaucoup plus longue sans savoir comment la collectivité va évoluer. Il faut trouver le juste milieu entre une équipe de fonctionnaires efficaces, compétents, avec l'envie de s'investir et des services qui peuvent, aujourd'hui, relever de prestataires extérieurs. C'est de l'ajustement ; nous n'avons pas de dogme particulier, par exemple d'externaliser tous les services. Ce n'est pas du tout le cas ; par contre, nous pouvons avoir cette réflexion pour certains d'entre eux, et c'est typiquement l'externalisation des centres des vacances, mais peut-être y a-t-il d'autres services sur lesquels nous pourrions également revenir ?

M. VARLET –

J'avais posé la question à Monsieur le Maire en CTP car cela me préoccupe au premier point. Je vous dis très honnêtement que je crains l'externalisation (pour ne pas dire privatisation) des services de restaurant scolaire sur lesquels je souhaite très vivement que votre majorité ne s'engage pas. C'est un point de vue tout à fait personnel ou, du moins, partagé par le groupe que je représente aujourd'hui.

M. TAILLEZ –

Comme nous n'avons pas de dogme en matière d'externalisation, je ne suis pas du tout dans votre état d'esprit. Il faut simplement se poser la question ; je n'ai pas dit qu'il fallait le faire ou ne pas le faire. Il est de notre responsabilité municipalité de mener des réflexions. Sur cette question particulière, aucun parti pris n'a été décidé.

De votre côté, vous êtes un peu dans un discours dogmatique en disant qu'il ne faut pas...

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je souhaite que vous nommiez votre crainte. Quelle est-elle ?

M. VARLET –

C'est le problème de la qualité des services rendus à la population roncquoise, en particulier aux enfants, point final. Il s'agit uniquement d'une question de qualité.

M. LE MAIRE –

Pouvez-vous étayer ce problème de qualité ?

M. VARLET –

Quand on a la maîtrise de la préparation des repas de demi-pension, pour ne pas les citer, je pense qu'une municipalité fera l'effort de donner quelque chose de bien et aura aussi une politique éducative dans le domaine nutritif. Le bien manger faisait partie aussi de vos discours, durant votre campagne et juste au début de votre mandat. Et je crains fort (je vous demande d'excuser cette expression un peu triviale) qu'avec ces marchands de soupe, la qualité du contenu de l'assiette soit beaucoup moins pointue.

M. LE MAIRE –

Attendez, Monsieur VARLET ; là encore, vous brûlez les étapes.

Je vous avais demandé un devoir de réserve en la matière. Je vais donc devoir en parler puisque vous évoquez les cuisines.

M. VARLET –

Je n'ai eu aucune information de votre part ; j'ai dit que je vous avais posé la question.

M. LE MAIRE –

Vous avez eu des informations de ma part en CTP et j'avais demandé un certain nombre de choses.

Sur le problème de la restauration, il n'y a pas de dogme en la matière ; M. TAILLEZ l'a très bien dit. N'ayez pas de dogme en matière de service public, n'en ayons pas en matière de service privé. Je le redis également : lorsque vous externalisez, c'est un secteur privé mis au service du public. Nous n'allons pas refaire le dogme de l'école ; pour ma part, l'école catholique privée est un service public. Quand vous accueillez 45 % d'enfants dans un bassin de vie comme celui de Tourcoing, vous êtes forcément secteur public et c'est une réalité depuis des années.

Concernant la cuisine centrale, la volonté municipale est depuis très longtemps affirmée ; ce n'est pas moi qui le dis, elle est réelle, physique : elle se situe dans les cuisines de Neruda. Nous n'avons pas investi autant dans cet équipement pour baisser les bras à un moment donné ; je peux vous assurer que, depuis cinq ans, M. BEAUVENTRE ne baisse pas les bras.

Pour autant, souvent les bras nous en tombent et je demande au public tout comme à la presse de modérer mes propos parce qu'il y va de l'avenir d'un secteur public.

Bien souvent, nous sommes rattrapés à juste titre, mais parfois d'une manière zélée (c'est là que je souhaiterais que l'on modère mes propos et qu'on ne les entende pas) par les services de l'Etat, et je nomme les services vétérinaires. Les Départements sont plus ou moins zélés et le nôtre l'est particulièrement. Dans nos lieux de production, nous sommes surveillés, contrôlés à juste titre puisqu'il s'agit de sécurité alimentaire.

Or, à ce jour, tous les indicateurs de performance ne sont pas réunis. Je vous l'ai dit en CTP. Nous mettons tout en oeuvre et, pour ce faire, nous avons mobilisé les personnels en la matière et c'est la raison pour laquelle je ne voudrais pas que l'on casse l'élan par une mauvaise communication sur la cuisine et je suis très prudent dans mes propos... nous mettons tout en oeuvre pour mobiliser nos équipes à l'obtention de l'agrément.

Quand je suis arrivé avec mon équipe aux affaires, aucune salle de sport ne possédait l'agrément de sécurité alors qu'elles l'auront toutes quand nous quitterons ce mandat ; il n'y en avait pas plus dans la cuisine qui venait d'être inaugurée en grandes pompes. Depuis maintenant cinq ans, nous mettons tout en oeuvre pour obtenir cet agrément avec beaucoup de difficulté et notre objectif, en la matière, n'est certes pas d'externaliser la cuisine centrale, bien au contraire, de la maintenir dans le service public parce que, comme vous, je considère que, quand on touche au milieu scolaire, on doit s'entourer d'un maximum de précautions et que notre service public en l'occurrence, le nôtre aujourd'hui, est en matière de qualité dans l'assiette performant. Ce que vous mangez, c'est bon.

Le problème ne se situe pas à ce niveau mais en amont, dans un certain nombre de procédures que doivent respecter nos personnels. C'est aussi bête que d'éviter de porter des bagues, des colliers, de répondre sur des fiches et on se fait parfois rattraper par l'Administration simplement sur des notions de suivi de procédure administrative. C'est la raison pour laquelle je suis prudent, que je ne nie pas aujourd'hui qu'une épée de Damoclès plane sur la survie même de notre cuisine centrale mais que je suis confiant parce que, sous

l'autorité de Frédéric PERSOON, tout est mis en oeuvre pour que l'on maintienne ce service public.

Pour autant, si je crois en mon service public municipal et en la qualité de l'assiette municipale, je ne suis pas un dogmatique à tous crans et toutes les expériences peuvent être menées ; par exemple, au sein du Syndicat intercommunal, une étude est menée actuellement en matière de restauration municipale ; va-t-on vers une mutualisation comme pour l'instruction des permis de construire ?

Dans la configuration du Syndicat intercommunal, on pourrait faire un million de repas sur une année. Au niveau de la Ville, nous en sortons 1.350 chaque jour ; c'est une cuisine relativement importante. Rien ne dit qu'un jour nous ne fonctionnerons pas en mode intercommunal à ce niveau, qu'elle soit en régie ou externalisée.

Je n'ai pas de dogme mais je me dis, au moment où je vous parle, que notre cuisine est performante dans la qualité du contenu de l'assiette mais qu'elle a des progrès à faire dans son processus de production et dans un certain nombre de procédures administratives qui, malheureusement, ne nous permettent pas d'obtenir l'agrément des services vétérinaires sans lequel nous ne pourrions pas fonctionner, de toute manière. Nous sommes donc condamnés à nous interroger sur un nouveau mode opératoire. Si en février, le Préfet me dit : *Monsieur le Maire, je ne vous donne plus l'autorisation de cuisiner...* il ne faudra pas venir me dire que nous n'assurons plus notre engagement auprès de la population.

Nous devons donc absolument réfléchir sur les divers modes opératoires qui nous sont proposés pour être efficaces et répondre à la demande de la population. C'est simplement cette réflexion qui est en cours aujourd'hui.

N'agitions donc pas le chiffon rouge ; ce n'est pas utile.

Soyons sereins, faisons confiance à nos personnels qui sont prudents et qui mettent tout en oeuvre. J'espère, avec M. BEAUVENTRE, que nous serons à même de gagner cet agrément pour notre cuisine municipale. C'est tout mais, je vous en prie, n'en faisons pas un enjeu de débat politique.

Je pense que nous l'avons tous bien compris autour de la table ; nous avons à serrer les coudes pour que notre cuisine centrale soit encore effective en 2007, 2008, 2009 et j'en suis convaincu.

M. TAILLEZ –

Permettez-moi quand même de préciser que l'expression « marchand de soupe » pour des entreprises qui ont pignon sur rue et que l'on peut estimer respectables, est un peu insultante, et que bon nombre de communes utilisent, quelle que soit leur sensibilité politique.

M. BEAUVENTRE –

Sans reprendre ce terme de « marchand de soupe », inutile d'alimenter le débat. Nous sommes en réunion actuellement avec toutes les communes environnantes du Syndicat intercommunal justement, comme le disait Monsieur le Maire, pour étudier la possibilité à terme, peut-être, de faire ou ne pas faire une cuisine centralisée.

Certaines municipalités, représentées par leur maire, nous disent être très satisfaites de la société x qui fournit 25.000 repas ; les personnes âgées et les enfants sont contents.

Il faut savoir que nous avons habitué notre population, dont les personnes âgées, à un « petit plus » à Roncq... on ajoute un potage parce qu'il y a eu demande, un morceau de pain supplémentaire. On a forcément le souci de bien faire.

Pour me rendre régulièrement à la cuisine centrale, je peux dire que le travail est bien fait. M. le Maire, M. DUBOIS et moi-même, sommes allés à différentes reprises, il y a eu de gros progrès. Le personnel commence à s'adapter aux nouvelles méthodes.

Je simplifie toujours le schéma pour que les gens comprennent : il y a 5 ans, on prenait un produit moussant et tout était nettoyé ; c'était propre et net. Aujourd'hui, il faut un produit de telle sorte avec tel composant pour le sol, un autre pour les plaques en inox... maintenant, le personnel doit nettoyer avec cinq produits différents alors qu'auparavant un seul produit moussant était très bien pour tout.

Cette nouvelle méthode engendre des difficultés parce qu'il y a une méthode d'adaptation, une méthode de responsabilité à prendre. Les gens doivent signer lorsqu'ils ont nettoyé le frigo ou la chambre froide ; en signant, ils s'engagent à utiliser la bonne méthode et le bon produit.

L'investissement, que nous avons réalisé dans les cuisines, est énorme.

Vous savez que nous avons mis en place des Commissions menus trimestriellement. L'année dernière, il n'y en a eu que deux parce que les gens ont dit qu'il n'y avait pas de réclamation à formuler sur les plats et la nourriture.

On a et on aura toujours le désir de bien faire, si les services vétérinaires nous autorisent à continuer parce que nous avons l'agrément de poursuivre en renouvellement de 3 mois en 3 mois, de 6 mois en 6 mois.

Et tous les trimestres, nous nous disons : peut-être ne continuerons-nous pas !

Sachez que les normes européennes sont venues s'ajouter aux normes françaises. Le tout cumulé fait que la cuisine centrale devient une usine de production, une usine d'exploitation avec du personnel qui doit être qualifié et très compétent. C'est ce que nous nous efforçons de faire par des formations, par des accompagnements.

Je souligne à nouveau le travail de Frédéric PERSON qui passe beaucoup de temps avec le personnel pour les manager et les guider dans le fonctionnement de cet équipement.

M. VARLET –

Pour terminer sur ce débat, je note avec beaucoup de satisfaction l'engagement de Monsieur le Maire de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir ce service de restauration au sein de la mairie ou d'un syndicat intercommunal, ce qui pose beaucoup moins de problème à mes yeux que de passer par une externalisation ou privatisation.

M. BEAUVENTRE –

J'ajoute également pour terminer, Monsieur VARLET, que toutes les communes ont une épée au-dessus de la tête ; certaines l'ont comprise depuis longtemps puisqu'elles font livrer les repas par une société x ou y. Ce n'est pas une question de qualité ou de moyens, mais de règles draconiennes qu'il faut appliquer au jour le jour.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, nous poursuivons.

M. VARLET –

Dernière question : Monsieur TAILLEZ, dans la dernière page de votre commentaire sur le DOB, vous indiquez que, selon une simulation théorique de la charge d'endettement au 31 décembre 2008, notre ratio serait porté au maximum à 781 € par habitant c'est-à-dire moins que le ratio moyen.

J'aurais aimé savoir quel était ce ratio en 2001, si vous avez l'information ?

M. TAILLEZ –

Franchement, je ne l'ai pas. Par contre, je vais me renseigner et vous le communiquerai.

M. VARLET –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ –

Je réagis aussi sur votre première intervention, quant au délai de remise des documents de 5 jours, car elle est quasi systématique. Sans polémiquer sur le sujet, le débat d'orientation budgétaire se tient en Conseil municipal et non pas en commission ; nous respectons la loi et les règles.

M. LE MAIRE –

C'est d'ailleurs ce que dit le règlement intérieur que vous avez voté, Monsieur VARLET.

M. VARLET –

On respecte la règle mais, dans l'esprit, on pourrait faire mieux.

M. LE MAIRE –

Domage que votre leader ne soit pas là à chaque débat d'orientation budgétaire ; ce serait beaucoup mieux.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Je voudrais quand même revenir sur l'augmentation des charges à caractère général qui me semble, une fois de plus, très importante ; je l'avais déjà souligné sur le budget 2006.

Vous avez précisé vous-même le transfert de charges entre les dépenses de personnel et ce poste budgétaire. Toutefois, quand on analyse plus finement et très rapidement les chiffres que j'ai découverts quasiment ce soir, on se rend compte d'une modification réelle dans le mode de fonctionnement de l'ensemble de l'entité Mairie.

Par exemple, la subvention au CCAS reste à 300.000 €

C'est en fait le montant de la subvention qu'on versait, de mémoire, en 1999 ; il y a donc 7 ans. Il y a modification dans la structure qui n'apparaît nulle part dans votre débat.

M. TAILLEZ –

Pouvez-vous préciser ?

M. DECEUNINCK –

Vous avez moins de cas sociaux, Madame CALLEWAERT ?

C'est une bonne chose.

Intervention hors micro de Mme CALLEWAERT

M. DECEUNINCK –

Il est dommage que ce genre de modification n'apparaisse pas, comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater avec M. COSYN, par rapport à la structure de l'impôt, qui se trouve continuellement élevée et encore plus cette année avec les modifications dans le règlement de la taxe foncière notamment (comme vous l'avez signalé, Monsieur le Maire).

Je n'imagine pas en fait un glissement de 3 % régulièrement tous les ans, à terme, dans les dépenses de fonctionnement de la Ville. Je pense que ce taux est trop important ; tous les investissements réalisés depuis deux ans vont nécessiter des dépenses de fonctionnement supplémentaires, qui n'existent pas pour l'instant ; je pense notamment au Centre technique municipal qu'il va falloir entretenir.

Vous risquez un glissement futur sur vos dépenses de fonctionnement qui n'est pas anticipé.

M. TAILLEZ –

Monsieur DECEUNINCK, excusez-moi.

Lorsque vous étiez aux affaires de la Ville, rien que vos dépenses de personnel augmentaient de 4 % par an sans compter le compte 011. Quand vous globalisiez les deux comptes, vous étiez largement au-dessus de 3 % d'augmentation alors que nous accueillons de la population supplémentaire, des équipements supplémentaires... je ne peux donc pas vous laisser dire que les charges de fonctionnement dérapent. Non car, a priori, nous faisons beaucoup mieux.

M. DECEUNINCK –

Vous ne faites pas beaucoup mieux ; vous avez transféré des charges mais elles sont toujours là !

M. TAILLEZ –

Bien sûr, mais les dépenses de personnel à votre époque augmentaient de 4 % alors que le 011 ne baissait pas, Monsieur DECEUNINCK !

M. DECEUNINCK –

Mais il était constant.

M. TAILLEZ –

Même s'il était constant, vos dépenses de personnel augmentaient de 4 % alors que nous en sommes à 3 % !

M. DECEUNINCK –

Je peux ressortir les chiffres parce que c'était un vote qui était très surveillé.

M. TAILLEZ –

Il ne vous aura pas échappé qu'en globalisant les comptes 011 et les 012, notre augmentation n'est que de 3 % par rapport à l'année dernière.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi, Monsieur DECEUNINCK, mais la dégradation du patrimoine était constante et les Roncquois le savent ; les églises qui avaient des fuites comme la mairie...

M. DECEUNINCK –

Vous dressez toujours un tableau négatif de ce qui était fait à l'époque.

M. LE MAIRE –

Je ferai un tableau positif quand je ferai le bilan du travail de mon équipe ; les gens le voient.

M. DECEUNINCK –

Si on n'avait pas restructuré les cuisines de la ville de Roncq en leur temps, la cuisine centrale n'existerait même pas.

M. LE MAIRE –

Voulez-vous que l'on vous parle de ce que nous avons trouvé lors de son inauguration... des combles pleines de mouches, entre autres. Il faut être honnête ; excusez-moi, on ne peut livrer des équipements dans un tel état, c'est un scandale.

M. TAILLEZ –

Pour redonner de la sérénité à ce débat, vous savez très bien que cette façon de fonctionner en externalisant un certain nombre de services impacte bien évidemment aussitôt sur le 011 ; par contre, sur le 012, il est moins immédiat parce qu'il nécessite un peu plus de temps.

Dans la même logique, si vous vous êtes amusé (et vous l'avez fait, c'est évident) à globaliser les comptes 011, 012 en 2008, l'augmentation est de 1,6 %. N'est-ce pas là une maîtrise des dépenses ?

M. DECEUNINCK –

Comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, nous n'en sommes qu'au niveau du débat d'orientation budgétaire ; nous en reparlerons probablement dans le cadre du budget 2008.

M. TAILLEZ –

Dans ce cas, ne nous faites pas de procès par avance !

M. DECEUNINCK –

Dans le cas présent, puisque nous avons typiquement parlé de l'organisation des centres de vacances, il s'agit d'une charge tout à fait ponctuelle dans le budget de la ville et non pas structurelle. A la limite, si les frais de personnel étaient trop importants, on pouvait abandonner complètement cette prestation et on réalisait une économie globale.

Ce qui me gêne dans cette démarche sur les centres de vacances, jusqu'à présent elle était un vecteur éducatif par rapport à nos jeunes qui en assuraient l'encadrement et qui étaient ainsi incités à le faire. Peut-être y a-t-il un problème de recrutement actuellement ? Je pense effectivement que, depuis quelques années, ce recrutement se complexifie et devient de plus en plus difficile à réaliser. Pour autant, nous avons toujours maintenu ce service avec une priorité aux Roncquois et une priorité en termes de formation par la prise en compte du BAFA ; je ne sais pas si ce type de démarche pourra continuer à exister dans le cadre de l'externalisation.

M. TAILLEZ –

Madame VANDEWIELE peut vous apporter des éléments précis à ce sujet.

Mme VANDEWIELE –

Merci ; nous ne voulions pas trop en parler dans la mesure où les cahiers des charges sont à peine lancés. Nous voulons rester en retrait par rapport aux différents organismes qui postuleront.

Il est clair que ce projet n'a rien à voir avec le fait d'abandonner les jeunes qui travaillaient pour la ville ; loin s'en faut. En effet, le cahier des charges imposé aux différents acteurs supposés prendre la fonction stipule bien que priorité est donnée aux Roncquois et, au contraire, l'organisme sera obligé de justifier la ou les raisons pour lesquelles il ne prendrait pas un Roncquois.

Par ailleurs, même pour la prise en charge des formations, l'organisme sera toujours choisi par le jeune recruté (quel qu'il soit : UFCV, FFC, CEMEA...).

A simple titre d'exemple, si éventuellement UFCV était choisi, le jeune pourra très bien se former au CEMEA ; sa formation sera toujours prise en charge, comme c'est le cas actuellement, par tiers à chaque CLSH de plus de 14 jours qu'il assurera ; il aura le choix et sera toujours prioritaire.

J'insiste bien sur le fait que l'organisme qui sera choisi, aura pour obligation de nous rendre compte des raisons pour lesquels il n'aurait pas donné priorité à un Roncquois. D'autre part, les formations (2 x 50 h et un stage pratique) ne sont pas un diplôme ; il est clair que nous ne leur demanderons pas de recruter des personnes titulaires de BAC + 5 en éducation de jeunes enfants pour assurer l'encadrement. Nous restons sur le même protocole et le même cursus. La prise en charge des personnels sera absolument identique.

Par contre, cette démarche répondra à une formation peut-être plus spécifique parce que nous demandons à l'organisme retenu de continuer à assurer des formations et de donner les moyens aux jeunes de se former pour être encore plus aptes à s'occuper de nos jeunes Roncquois.

Les lieux seront toujours les mêmes ; peut-être aurons-nous, au contraire, encore plus la main « basse » car nous pourrons nous permettre de faire remarquer, le cas échéant, que la prestation ne répond pas à notre demande. Le contrat sera valable un an avec reconduction maximale de 2 ans. En cas de problème ou de constat négatif, il peut y avoir rupture de contrat ; c'est bien prévu.

Concernant le recrutement, il est vrai que nous éprouvions de plus en plus de difficultés à trouver des directeurs diplômés ronquois. Ce sont en effet des emplois précaires ; je leur disais chaque fois (en général, d'année en année les directeurs étaient les mêmes) que notre souhait était qu'ils finissent leur scolarité et qu'ils rentrent dans le monde du travail.

Heureusement, pour nous et pour eux, fréquemment ils trouvent du travail. Je comprends bien que s'ils ont un mois de congés, ils ne vont pas forcément le consacrer à encadrer nos jeunes Ronquois. Même s'ils conservent en général l'âme de l'animation et s'ils veulent continuer, ils s'installent dans leur vie sociale et professionnelle et ne peuvent pas toujours le faire.

Pour assurer l'encadrement, il y aura toujours respect du même nombre d'encadrants présents. Si nous sommes bien au-dessus des règles officielles de la DRJS ; nous conserverons nos anciens quotas avec un nombre d'animateurs supérieur à ces règles. Dans l'intérêt de nos jeunes Ronquois, nous préférons privilégier un maximum de sécurité avec un maximum d'encadrants.

Nous reviendrons sur le sujet vraisemblablement lors d'un prochain Conseil municipal ou d'une Commission, si vous le souhaitez. Je suis à la disposition des élus qui le souhaiteraient, notamment par rapport au cahier des charges qui a été établi avec les directeurs de service et les personnels mis en place ; rien n'est secret.

Comme nous devons déposer ce cahier des charges, que des commissions d'appel d'offres se réuniront, vous comprendrez que nous respectons un certain droit de réserve par rapport à la presse et la population. Je répète que je reste néanmoins à votre entière disposition si vous le souhaitez. Il n'y a aucune inquiétude à avoir ; l'intérêt des enfants et celui des personnels (qui sont aussi nos enfants et nos jeunes adultes) a bien été pris en compte.

M. TAILLEZ –

Vous m'effrayez un peu, Monsieur DECEUNINCK, quand vous dites que l'organisation des centres de vacances n'est pas une charge structurelle. Effectivement, ce ne sont pas des contrats permanents, ni des personnels permanents mais cela fait quand même partie des prérogatives d'une commune que d'organiser des centres de vacances.

Quand je vous entends dire qu'on pourrait les abandonner... sur cette éventualité, effectivement nous ne sommes pas en phase.

M. DECEUNINCK –

Sur le principe même d'une activité organisée pour les enfants, nous sommes tout à fait d'accord. Mais sous la forme évoquée, elle peut très bien changer ; d'ailleurs, elle a déjà évolué.

Quand je dis que ce n'est pas une charge structurelle, c'est le fait que la Ville n'a pas embauché du 1^{er} janvier au 31 décembre du personnel qui ne serait pas adapté à une nouvelle configuration de cette organisation. C'est la raison pour laquelle je dis que ce n'est pas une charge structurelle.

M. TAILLEZ –

Pour autant, cela reste une prérogative forte.

M. DECEUNINCK –

En effet, mais sur laquelle vous avez tout souplesse dans l'organisation et dans le montant investi pour ce type de prestation ; de toute façon, vous avez toute liberté : il n'y a pas d'engagement annuel. Ce n'est donc pas structurel.

Autant quand vous avez du personnel titularisé, que vous devez le maintenir dans les effectifs quelle que soit la situation des services et quel que soit le service apporté, vous êtes alors sur des charges structurelles que vous ne maîtrisez pas complètement ; il faut attendre leur départ en retraite.

Par contre, dans le cadre de l'organisation des centres de vacances, vous êtes dans un contexte totalement différent.

M. TAILLEZ –

Nous disposons effectivement d'une souplesse sur ce type de prestation et je vous rejoins complètement.

M. LE MAIRE –

Pour ma part, je ne vous rejoins pas complètement, Monsieur TAILLEZ, ni d'ailleurs Monsieur DECEUNINCK ; c'est un débat.

Il n'y a pas qu'un problème comptable, ou de personnel ; il y a un problème de la qualité du service public.

Que veut-on donner comme loisirs à nos enfants ?

C'est la vraie question. Ensuite, nous examinons les moyens nécessaires.

Mme VANDEWIELE a essayé de nous dire tout à l'heure, à juste titre, que nous allons essayer d'améliorer la qualité. Nous avons constaté que les centres de loisirs fonctionnaient

bien mais que nous souhaitions leur apporter une inflexion pédagogique, un remplissage un peu plus culturel (au sens large du terme) qu'auparavant. Les enfants passent quand même un temps incroyable de leurs vacances en centres aérés comme en école, sur le temps scolaire. Il faut donc les occuper d'une manière intelligente.

Comment renforcer cet aspect de loisirs intelligents, de loisirs constructifs pédagogiquement pour l'enfant ?

C'est ce que nous avons souhaité donner.

Nous avons examiné la structuration actuelle de notre Service jeunesse ; nous avons constaté que nous n'y avons pas de pédagogue, mais des administratifs. Or, l'administratif pur n'est pas suffisant. Nous avons réfléchi à la possibilité de répondre à cette demande. Ce n'est donc pas du tout une approche comptable mais bien pédagogique ; qui plus est, c'est la même approche qui répond au problème de la cuisine centrale.

Je comprends votre question et je vous rejoins complètement : quelle est notre finalité ?

On peut l'atteindre par le secteur privé ou en régie. A ce jour, pour la cuisine centrale, on l'atteint en régie. Pourquoi changer des organisations qui fonctionnent bien sauf à ne pouvoir aboutir au terme de l'agrément ?

La question que nous nous posons et à laquelle nous allons tenter de répondre est la suivante : changeons le mode opératoire pour les centres de loisirs, rendons-les plus constructifs.

Lorsque nous avons examiné notre mode opératoire interne, nous avons constaté que nous ne pouvions pas répondre à cette problématique, donc externalisons... C'est pourquoi nous n'éprouvons pas trop d'inquiétude car notre objectif est également de faire en sorte que des jeunes de notre territoire (souvent étudiants), qui sont à même à répondre à la demande du BAFA, puissent le faire. Ainsi donc, dans le contrat que nous passerions avec une société privée, nous avons prévu que ces jeunes puissent être prioritairement embauchés. Si tel n'était pas le cas, alors la société contractante en question devrait s'en expliquer. C'est un élément vraiment très important.

Ce n'est pas le point qui nous sépare, il s'agit simplement d'une explication que je souhaitais apporter pour confirmer nos orientations : tout cela part d'abord de la finalité qui est la qualité du service rendu aux jeunes.

Pour autant, ce n'est pas une condamnation à mort ; nous ne sommes pas pieds et poings liés avec une société, comme dans toute externalisation. Les contrats sont limités dans le

temps. A échéance du contrat, nous en tirerons le bilan et si l'expérimentation n'était pas concluante, nous expérimenterons alors d'autres solutions.

C'est le pragmatisme dont il faut faire preuve aujourd'hui en abordant les questions qui sont celles de la Fonction publique ; je le répète, les métiers évoluent, les besoins de nos concitoyens changent et nous devons nous adapter en permanence à la nouvelle donne de société qui est devant nous. Cela ira de plus en plus vite ; cela changera de plus en plus profondément. Nous devons avoir des personnels qui seront en capacité de s'adapter au plus vite et au mieux pour répondre aux nouvelles donnes.

Bien évidemment à un moment donné, il y aura télescopage entre la structuration du personnel actuel et des charges d'externalisation supplémentaires. Mais nous savons que cela nous attend.

Sans vouloir polémiquer, je voudrais revenir à ce procès d'intention que vous avez souhaité nous faire en disant : *au rythme où vous avancez, vous n'y arriverez pas sans toucher à la structuration de l'impôt et donc à la pression fiscale.*

Je répondrai simplement qu'en six ans, nous avons su faire la preuve de maintenir la pression fiscale à un niveau identique tout en réalisant des travaux que les Roncquois peuvent constater, des travaux qui étaient nécessaires.

Je le dis et le répète : on n'invente pas les travaux. Ils répondent au plan de patrimoine que nous avons dressé et la question était : conservons-nous ou non notre patrimoine ?

La campagne, que nous avons menée en 2001, a démontré que les Roncquois étaient fort attachés à leur patrimoine identitaire ; en 2008 il sera conforté entièrement et nous relivrerons aux Roncquois leurs bâtiments. Bien entendu, c'est source de dépenses mais elles sont maîtrisées.

Quand je constate que M. TAILLEZ réussit toujours à conserver une enveloppe d'autofinancement d'un même niveau, je suis rassuré quant à la pérennité et au bon fonctionnement de nos finances ; ce n'est pas le cas de tout le monde.

Monsieur DECEUNINCK, je vous en prie ; Monsieur DIZY a demandé la parole.

M. DECEUNINCK –

Juste une précision. La capacité d'investissement de la Ville existait en 2001 et vous le savez aussi bien que moi.

Là où, tout à l'heure, j'ai souligné un risque potentiel de glissement, ce n'est pas sur les travaux effectués sur l'entretien du patrimoine mais sur l'extension du patrimoine de la Ville, dans certains domaines, notamment sur des bâtiments comme celui du Centre technique municipal. Vos charges de fonctionnement augmentent naturellement puisque c'est de la création pure.

M. LE MAIRE –

Attendez... la Ville ne pourra pas rester à son niveau actuel ; la Ville évolue. Vous aurez des apports de population, il y aura des renouvellements sinon à devenir une ville complètement dortoir. Je ne pense pas que ce soit le souhait général.

Cette année, on m'a réclamé des logements pour les jeunes. Si on veut pouvoir les accueillir, il faut pouvoir répondre à leur problématique avec des équipements publics modernisés. Tout est là et le CTM est un équipement public modernisé, qui était tout à fait nécessaire et qui prouvera toute sa pertinence.

Monsieur DIZY, vous avez la parole.

M. DIZY –

Je voulais simplement demander à Jean-François TAILLEZ de me rappeler en quoi consistaient les 600.000 € de produits de cession d'actif dans les recettes d'investissement. Je n'ai plus le souvenir de la nature de ces opérations.

M. TAILLEZ –

Il s'agit des opérations nouvelles envisagées en investissement. Vous y trouvez une dépense qui a été libellée de la façon suivante « réserve pour l'aménagement et le renouvellement urbain » et c'est l'opération rue de la Montagne que nous mentionnions. Il n'y a pas vocation de la Commune à porter le projet et c'est pourquoi il y a, en face, une cession d'un montant équivalent.

M. PETILLON –

Remarque identique par rapport à cette rue de la Montagne ; je crois savoir ce dont il s'agit et je suis réservé sur le principe. Je connais bien le tissu blanc-fournois et, par ailleurs, ce n'est pas notre rôle de faire ce portage.

Je voudrais que l'on reparle du sujet ultérieurement mais il me semble bon de dire, dès aujourd'hui : ce n'est pas rien 600.000 € à porter.

M. LE MAIRE –

Nous sommes sur des orientations sur lesquelles il faut donc nous exprimer. Pour autant, ne fermons aucune porte. L'important, dans la rue de la Montagne, pour le citer (Idéal lavoir) porte sur un conflit de voisinage énorme :

D'un côté, une entreprise qui a fortement évolué, qui n'est plus du tout ce qu'elle était il y a dix ans ; c'est de la blanchisserie industrielle qui génère de l'emploi mais aussi des nuisances. Il faut le dire, elle serait mieux ailleurs.

L'objectif de la Ville, en tant qu'aménageur, est de faire en sorte que cette entreprise puisse se relocaliser ailleurs et des pistes sont examinées actuellement, mais elles sont urgentes. Il faudra bien à un moment donné que quelqu'un porte le projet.

Aujourd'hui, la Ville voit un intérêt à cette délocalisation d'une part, parce que l'usine serait mieux ailleurs, permettant un partage de vie meilleur dans le voisinage compte tenu des nuisances qui nous ont été relatées, et également parce que cela nous permettrait, pourquoi pas, d'y réaliser une opération d'aménagement plus heureuse.

Voilà le contenu de ce dossier mais, un peu comme vous, je trouverais plus « agréable » que la Ville n'ait pas à porter cette opération, qu'elle le soit par un autre opérateur (pourquoi pas privé) mais je ne me prive pas de cette opportunité pour éviter que cette situation perdure. C'est important pour l'avenir de ce quartier d'autant plus que la cohabitation future du loft et l'arrière de Idéal lavoir sera quand même un peu aléatoire. Créons donc les conditions pour que tout le monde puisse bien s'entendre sur un périmètre mais je vous rejoins entièrement sur la finalité du portage, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Il n'y a pas que des opérations d'urbanisme ; il peut y avoir des opérations de maillage et, dans ce cas, d'autres partenaires à trouver pour ce portage.

M. LE MAIRE –

Je suis bien d'accord.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Un tout dernier point, qui est toutefois hors débat d'orientation budgétaire.

A la lecture du document, Monsieur TAILLEZ, j'ai pu constater que vous n'aviez pas mobilisé l'emprunt sur 2006 pour ne pas renouveler l'erreur de 2005. Je vous remercie de vous être rangé à mon avis sur ce sujet.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je vous en prie.

M. VARLET –

Juste une petite curiosité sans vouloir relancer une polémique quelconque.

Vous avez prévu une somme de 1,395 M€ pour la requalification du site de la gare en 2008.

Est-ce à dire que vous allez retransformer le hangar en salle de... ?

M. LE MAIRE –

Vous le savez bien, Monsieur VARLET !

Vous n'étiez pas invité à cette réunion mais vous aviez des émissaires spéciaux qui posaient des questions à votre place, ce qui n'a d'ailleurs pas échappé à la foule.

Je vais répondre au problème de la gare qui n'en est pas un. J'ajoute que, puisque vous m'interrogez sur le sujet, je vais me faire un plaisir de vous répondre avec un pragmatisme total.

Le site de la gare est extraordinairement bien situé entre nos deux centralités historiques : Blanc-Four et Centre-Bourg – 1^{ère} opportunité géographique.

2^{ème} opportunité – un équipement municipal en bon état se libère.

Vous le savez, le CTM est désormais implanté sur la friche Novoplastic. Nous avons mené une réflexion, nous n'allions tout de même pas mettre par terre cet équipement ; les Roncquois ne le comprendraient pas, moi le premier, ni mon équipe. Nous essayons de faire correspondre un besoin et une étude de faisabilité et d'impact est lancée qui conclut que, par exemple, le besoin culturel pourrait s'y satisfaire en y trouvant un lieu d'expression tout à fait normal, y compris sur le problème de l'acoustique.

Je vous ai dit en Commission que tous les documents sont disponibles et vous pouvez en avoir copie.

Nous poursuivons donc la réflexion et nous nous lançons dans une formule innovante, jamais pratiquée : un concours est lancé parmi plusieurs architectes. Nous recevons plusieurs réponses et c'est l'architecte T'KINT qui est retenu parce que son projet nous semblait tout à fait pertinent et rentrait dans l'enveloppe prévue : 1,1 M€ HT. Elle respecte le contrat, elle aménage les espaces urbains et elle transforme le hangar technique, quelque peu disgracieux, en salle culturelle tout à fait intéressante.

La Commission a lieu ; l'architecte vient présenter son projet ; vous posez un certain nombre de questions. Elle vous rassure sur le problème de l'acoustique.

Entre-temps, nous recevons quelques plaintes de riverains sur une activité économique particulière.

Mme T'KINT revient me voir pour signaler que, pour rentrer dans l'enveloppe, elle doit supprimer beaucoup d'éléments du projet. Quels sont-ils ?

- les aménagements principaux qui faisaient la pertinence des équipements en façade : la piste latérale d'accessibilité, le cheminement piétonnier, les mobiliers urbains ;
- un certain nombre d'éléments structurants dans la salle ;

Elle ajoute que même en retirant tout cela, elle n'arrivera toujours pas à respecter l'enveloppe prévue puisqu'elle chiffre la réalisation à 1,65 M€ HT. Constant : c'est plus cher et moins bien qu'avant. En outre, vient se greffer une étude acoustique que nous mandations, qui conclut que cet équipement, dans le projet nourri par l'agence T'KINT, ne pourrait pas répondre aux exigences sonores dans l'environnement. L'étude ajoute que, si nous maintenons un projet dans le cadre de cette enveloppe, il faut réfléchir à une autre affectation.

Il faut être pragmatique ; nous nous sommes fait bernier par l'équipe d'architectes. C'est, pour moi, de la malhonnêteté morale et j'étudie actuellement les suites à donner à cette affaire parce que la Ville a été trompée.

Nous avons défini une enveloppe.

Nous avons écrit un cahier des charges.

Nous avons fait une étude d'impact.

Des architectes ont répondu et, finalement, la copie doit être revue et corrigée.

Ce n'est pas sérieux. Nous verrons avec notre avocat les suites à donner mais nous n'en resterons pas là. Il faut être pragmatique ; cet équipement reste tel qu'il est à cet endroit-là, le lieu reste tout autant qu'auparavant stratégique, la Communauté urbaine confirme qu'elle continue à nous accompagner en termes de parking relais sur le bord, les riverains que j'ai entendus nous disent qu'il faut agrémenter cet espace aujourd'hui fort minéral. Tous ces éléments font qu'une réflexion est menée d'autant que l'Adjoint aux sports me fait remarquer des besoins sportifs. Tentons, pourquoi pas, de répondre aux besoins sportifs. Nous référons une étude dans ce sens comme nous l'avons faite pour le besoin culturel.

S'il y a défaillance, elle n'est pas imputable à la Ville ; c'est la défaillance des technicités qui ont été mises en oeuvre à un moment donné et je le déplore très amèrement. C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce crédit de manière à ce que toutes les études puissent être menées et que nous puissions définir une activité qui réponde à un besoin public dans un environnement préservé et un bâtiment conservé dans la mesure où il est tout à fait sain, comme vous avez pu le constater tout comme moi.

Voilà ce que je souhaitais dire sur le sujet en dehors de toute polémique.

M. PETILLON –

Je suis quelque peu gêné par l'absence de l'architecte ; peut-être aurait-elle aussi des choses à dire ? Là n'est pas mon propos.

Par contre, Monsieur le Maire, vous avez dit, au dernier Conseil municipal, qu'il était impérieux d'avoir un espace culturel. Le problème reste donc entier et comment comptez-vous y répondre ?

Je pense que c'était une volonté partagée par l'ensemble du Conseil municipal de répondre à ce problème. J'ai encore en tête le bulletin municipal où vous écriviez qu'il n'est pas possible de trouver sur Roncq un équipement qui puisse accueillir plus de 200 personnes. Or il semblerait, dans ce que j'ai lu dans la presse, que l'on se satisfait des équipements existants (Catry ou les églises).

Pour vous, la question reste-t-elle d'actualité et quand comptez-vous y répondre ?

M. LE MAIRE –

Ce problème doit faire l'objet d'une approche multiple.

Il est évident que nous n'aurons pas une salle d'expression culturelle métropolitaine. La Communauté urbaine a maillé, tant que faire se peut, dans le cadre de Lille 2004 un certain nombre de « maisons folie » qui répondent à cette problématique de scène métropolitaine. Telle n'est pas notre ambition.

A quoi avons-nous à répondre ?

D'abord à des besoins municipaux qui s'expriment et à des besoins associatifs !

En culture et musique, ils s'expriment en grande partie dans les églises, en ce qui concerne la philharmonie. On me dit que les églises rénovées sont un lieu d'accueil tout à fait

intéressant (comme nous avons pu le constater pour les fêtes de Noël) pour les manifestations des associations.

Le concert cabaret de l'harmonie du Blanc-Four se tient effectivement aujourd'hui dans une salle de sports.

Le banquet des anciens, aujourd'hui –nouvelle donne– est externalisé pour un grand nombre de raisons.

Depuis cinq ans, la situation a évolué ; de nouvelles salles se sont créées :

Catry est une salle qui, aujourd'hui, répond à un certain nombre de contraintes acoustiques pour les musiciens. Les professeurs de l'école de musique y ont donné un petit concert récemment et les conditions ont été très satisfaisantes.

Depuis lors, les Nouvelles écuries permettent aussi un certain nombre d'expressions culturelles, qu'elles soient picturales ou musicales.

Malgré ces nouvelles donnes, la salle de grande capacité reste un besoin. Lorsque nous organisons le Forum des associations, le Marché des saveurs, pourquoi pas le Marché de Noël, on se sent un peu à l'exigu. Pour un certain nombre de manifestations, il y a besoin de réfléchir à ce type de salle.

Je viens de vous en parler ; une salle culturelle à la gare n'est visiblement pas possible.

De même pour le Bois-Leurent, ce secteur a acquis une dimension écologique forte sur laquelle s'expriment des loisirs qui ne s'exprimaient pas il y a cinq ans. Toute production d'un équipement d'importance, qui générerait également des parkings de 200 ou 300 places, viendrait irrémédiablement manger les mètres carrés d'espace vert, ce que nous ne voulons pas. Il est important de maintenir un poumon vert à cet endroit.

Outre cette opportunité de la gare, il n'y a plus d'espaces à reconverter. J'ai toujours évoqué l'importance d'une salle culturelle. Pour autant, l'équipe municipale a été confrontée, et je m'excuse de revenir sur le problème de la dégradation du patrimoine, à des problèmes qu'elle n'avait peut-être pas estimés à leur juste mesure en arrivant aux affaires. Le plan de patrimoine a démontré des défauts et des problèmes dans tous les bâtiments et nous y avons répondu.

J'aurais peut-être préféré construire un nouvel équipement sportif plutôt que de réparer des salles de sports et les mettre aux normes de sécurité. Ces travaux ont demandé beaucoup d'argent.

J'aurais peut-être pu réussir à créer une salle culturelle si je n'avais pas eu à faire l'hôtel de ville, le CCAS et autres...

Il y a quand même un certain nombre de réalités auxquelles nous avons été confrontés à notre arrivée et auxquelles nous avons souhaité répondre.

Aujourd'hui, je suis ouvert à tout type de réflexion et vous pouvez toujours contribuer à nourrir le débat

- sur un nouvel équipement « culturel » en termes de salle d'accueil à la fois pour les associations et pour les manifestations municipales.
- sur la pertinence d'une localisation au sein de notre territoire qui, dans les dix années à venir, va encore évoluer.

Je vous invite donc à réfléchir sur la meilleure pertinence d'un tel projet, en n'hypothéquant pas l'avenir du Bois-Leurent qui doit rester véritablement un espace vert dédié aux loisirs de la famille ; c'est un poumon vert que nous devons préserver.

Sans doute, n'aurais-je pas tenu ces propos il y a dix ans parce que les choses évoluent, parce que l'urbanisme évolue, parce que l'action fait que le territoire évolue.

Il nous faut donc être pragmatique par rapport à ce sujet mais, je le répète, je suis ouvert à toute proposition parce que la réalité de dix ans reste celle d'aujourd'hui, un peu transformée par les évolutions que nous avons connues. Ma conviction reste profonde et sincère.

Monsieur DIZY.

M. DIZY –

J'espère simplement que la prochaine fois que vous essaieriez de nous vendre un projet, comme celui de la salle polyvalente à caractère culturel, vous pourrez employer des arguments plus pertinents.

Je cite les propos que vous avez tenus lors du dernier Conseil ; vous disiez *qu'avec cette salle, nous pourrions tout faire*. Or il s'avère qu'en faisant une simple demande auprès de M. Régis VANOVERMEIR, les besoins en termes d'espace n'étaient pas comblés par la salle, qu'une capacité de 400 personnes assises n'était pas suffisante pour permettre les diverses prestations artistiques que peuvent fournir le Brass Band ou l'Ensemble vocal quand ils jouent ensemble.

Il me semble qu'il aurait été plus opportun d'imaginer un projet qui puisse permettre la localisation du Forum des associations ; on vous avait dit à l'époque qu'il faudrait ajouter un chapiteau supplémentaire.

La prochaine fois, il faudrait peut-être avoir une définition plus pertinente des besoins.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, je ne vends rien ; je suis au service de la population et j'essaie de répondre à ses besoins.

Vous évoquez des points auxquels les personnes nommées ne peuvent pas répondre. Mais les services municipaux ont été étroitement associés à la définition de ce programme. Je le répète, la salle culturelle devra répondre aux impératifs de la Ville comme à ceux des associations. La Ville a donc été derechef étroitement associée à la définition du cahier des charges ; naturellement le Forum des associations trouvait place à l'intérieur de cette salle et aussi tout type de concert.

Pour autant, lorsque nous avons reçu exceptionnellement... (vous ne faites pas la différence entre l'ordinaire et l'extraordinaire) et mené à terme le concert d'Africa-Lys, nous n'avions évidemment pas la capacité de le recevoir et c'est pourquoi il a eu lieu en extérieur, sur Novoplastic.

Pour savoir que vous avez l'habitude de « triturer » les mesures, ne commencez pas à parler de Zénith ou d'autres structures dont nous n'avons pas l'utilisation. Nous avons besoin d'une salle à la mesure des besoins exprimés par la population.

Il est évident que Noël (question que vous posiez) continuera à s'exprimer dans une église parce que tel est aujourd'hui le souhait de la municipalité, qui est à la tête de l'école de musique.

Raison gardons et maintenons des équipements à la mesure de nos besoins.

Cet équipement que je n'ai pas cherché à vendre et auquel je croyais fortement, pour lequel j'ai été trompé –je ne crains pas de le dire– devait répondre largement à la demande, sinon il aurait été complètement stupide d'y dépenser 1,1 M€ en termes de structuration de salle et d'équipement lui faisant face.

Je réponds ainsi aux inquiétudes que vous exprimez.

M. DIZY –

En Commission, j'avais dit que, pour Noël, j'étais tout à fait d'accord.

M. LE MAIRE –

Je ne sais pas quand le Brass Band s'exprime autrement
Madame TRIVERI.

Mme TRIVERI –

Je suis un peu choquée que M. DIZY se permette de dire que le Brass band a fait des demandes pour une jauge de 400 personnes ; je ne suis pas au courant et jamais il n'a exprimé de demande pour se produire devant 400 spectateurs. Si tel avait le cas, je pense qu'il l'aurait fait dans l'église, comme il l'a toujours fait.

M. DIZY –

Je voulais simplement évoquer les quelques problèmes d'organisation que nous avons lorsque le culturel et le cultuel sont en conflit.

M. LE MAIRE –

Il n'y a pas conflit entre culturel et cultuel, Monsieur DIZY. Cela ce passe très bien et depuis 13 ans nous organisons des fêtes de Noël sans aucune difficulté. Je ne comprends pas ce que vous voulez évoquer. Tout se passe bien dans la sincérité, l'authenticité et la réussite des fêtes de Noël.

M. DIZY –

Parfois des baptêmes de dernière minute viennent perturber l'organisation.

M. LE MAIRE –

Mais, Monsieur DIZY, la volonté de Dieu...

Nous clôturerons par ces propos extrêmement philosophiques ce débat qui a été fort nourri, fort intéressant avec des problématiques qui ont été opposées ; je vous en remercie.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

–oOo–

Levée de séance à 21h 45

Pour extrait conforme

Le Maire

Vincent LEDOUX